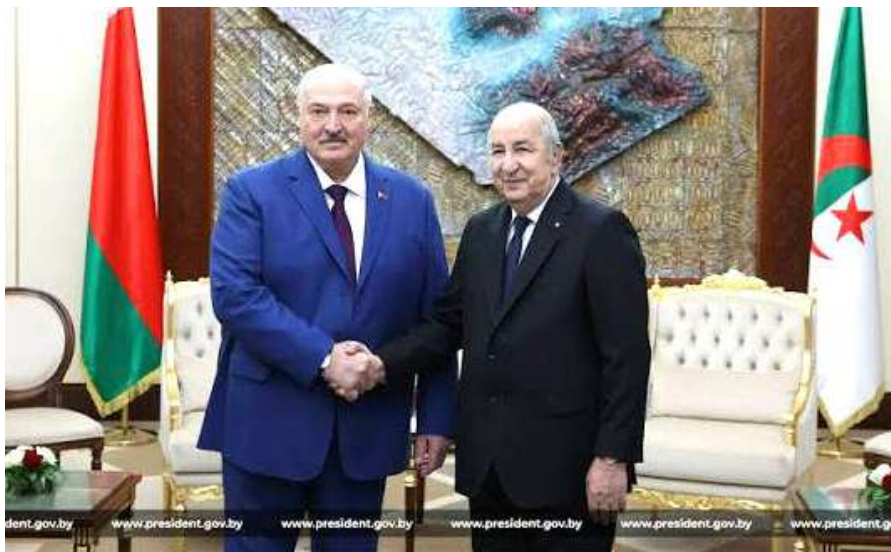


Tebboune bientôt en Biélorussie Alger et Minsk misent sur une coopération renforcée

PAGE 2



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, effectuera, prochainement, une visite officielle en République de Biélorussie, une échéance qui s'inscrit dans la dynamique de rapprochement engagée entre Alger et Minsk depuis la visite du président biélorusse, Alexandre Loukachenko, en Algérie, en décembre 2025.

Crise migratoire à Ceuta L'Espagne exhorte l'Italie à lever ses contrôles aux frontières

PAGE 16



CRÉSUS

QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

346 milliards
de dinars en ligne

Le boom du paiement numérique

PAGE 6



Drogue et spiritueux au volant Des contrôles inopinés

PAGE 5



L'Europe change de cap L'ALGÉRIE AU CENTRE DU NOUVEL ÉCHIQUIER GAZIER

PAGE 7

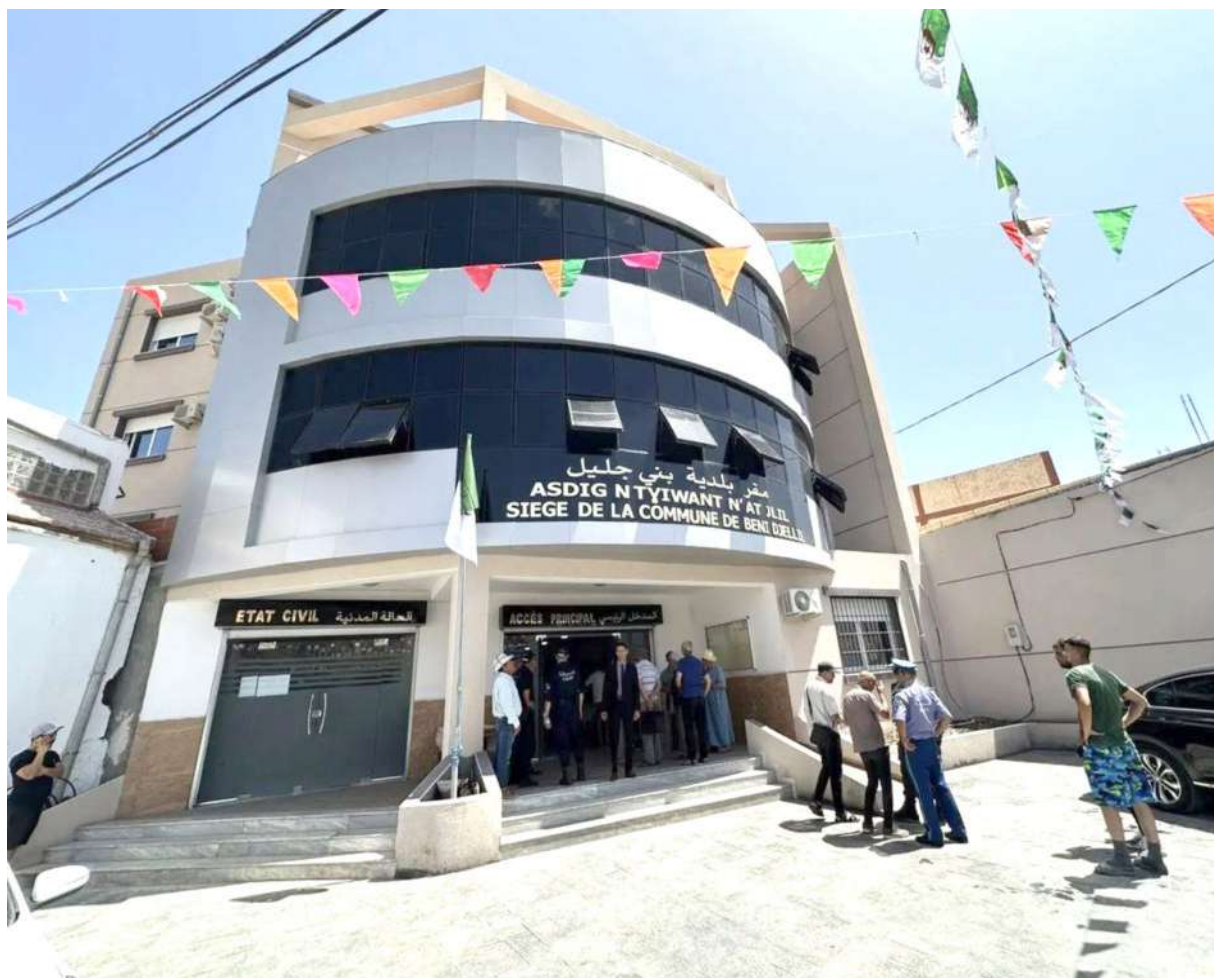
CAN féminine Les Vertes à un match du Mondial

PAGE 13



ÉLECTIONS LOCALES Imminente convocation du corps électoral

PAGE 3



En prévision de la prochaine convocation du corps électoral, les partis politiques s'apprêtent à entrer dans une nouvelle séquence électorale, entre constitution des listes, respect des nouvelles exigences réglementaires et préparation d'un scrutin appelé à renouveler les représentants locaux.

Après l'interpellation de Mehdi Laribi Un autre cadre présumé de la Dz Mafia arrêté en Algérie

PAGE 4

Tebboune bientôt en Biélorussie Alger et Minsk misent sur une coopération renforcée

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, effectuera, prochainement, une visite officielle en République de Biélorussie, une échéance qui s'inscrit dans la dynamique de rapprochement engagée entre Alger et Minsk depuis la visite du président biélorusse Alexandre Loukachenko en Algérie en décembre 2025.

L'annonce a été faite par le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, à l'occasion de sa visite officielle à Minsk, où il a réaffirmé la volonté commune des deux pays de donner une nouvelle impulsion à leur partenariat stratégique, rapporte BelTA.

UNE VISITE EN PRÉPARATION

Reçu par le président biélorusse Alexandre Loukachenko, Ahmed Attaf a transmis un message personnel du président Abdelmadjid Tebboune, confirmant la solidité des relations entre les deux pays et la volonté d'en accélérer le développement. «Votre ami, mon président Abdelmadjid Tebboune, m'a chargé de vous transmettre trois messages. Le premier est la confirmation de la profondeur de l'amitié et de la haute estime qu'il porte à votre action, Monsieur le Président. Le deuxième est l'expression de sa volonté et de son engagement à travailler avec vous, côte à côte, afin de renforcer davantage les relations bilatérales. Le troisième est une appréciation positive de la dynamique soutenue des relations entre les deux pays, observée depuis la rencontre des dirigeants algérien et biélorusse en décembre 2025 à Alger», a déclaré le chef de la diplomatie algérienne. Ahmed Attaf a également confirmé que les préparatifs de la visite présidentielle étaient en cours. «Le président algérien œuvrera activement à la mise en œuvre de l'accord précédemment conclu concernant sa visite en Biélorussie dans un avenir très proche», a-t-il affirmé.

UNE COOPÉRATION BILATÉRALE EN PLEINE ACCÉLÉRATION

La visite d'Ahed Attaf à Minsk a été marquée par des entretiens approfondis avec son homologue biélorusse, Maxim Ryzhenkov, consacrés à l'état des relations bilatérales et aux perspectives de leur développement. Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, les deux parties ont procédé à «une évaluation



tion approfondie de l'état des relations bilatérales algéro-biélorusses, notamment à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la visite officielle effectuée par le président de la République de Biélorussie en Algérie en décembre 2025». Les discussions ont également permis d'examiner les moyens de renforcer la dynamique positive qui caractérise les relations entre les deux pays et de hisser le partenariat bilatéral à des niveaux supérieurs, conformément aux orientations des dirigeants des deux pays et aux aspirations des deux peuples, notamment dans les secteurs prioritaires tels que l'industrie, le commerce, l'agriculture, l'industrie pharmaceutique et les mines».

DE LA CONCERTATION À LA CONCRÉTISATION

À l'issue des entretiens, Ahmed Attaf a insisté sur la nécessité de passer à une nouvelle étape dans la coopération entre Alger et Minsk. Il a souligné «la détermination de l'Algérie à poursuivre le travail avec la République de Biélorussie afin de concrétiser ce qui a été convenu et de hisser les relations bilatérales à la hauteur des aspirations des dirigeants des deux pays et des attentes des deux peuples

amis». Le ministre d'État a relevé que la coopération bilatérale connaît «une évolution positive», tout en estimant indispensable de «passer de la phase de concertation et d'échange de vues à celle de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, de manière à garantir une concrétisation effective de ce qui a été convenu lors de la rencontre entre le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et le président biélorusse, Alexandre Loukachenko».

UN PROGRAMME DE 43 INITIATIVES DANS DES SECTEURS PRIORITAIRES

Le chef de la diplomatie algérienne a révélé que les deux pays mettent en œuvre un ambitieux programme de coopération. «Il a été convenu d'un programme de travail comprenant 43 initiatives, dont nous constatons avec satisfaction que plus de la moitié sont en cours de concrétisation dans des secteurs prioritaires tels que l'industrie, l'industrie pharmaceutique, l'énergie, l'agriculture, les échanges scientifiques et les mines», a-t-il indiqué. Il a également rappelé que les relations entre les deux pays sont désormais solidement encadrées, précisant que «les relations algéro-biélorusses sont institutionnellement encadrées par la Commission mixte

de coopération et juridiquement régies par 16 accords bilatéraux, dont 12 ont été signés lors de la visite du président Loukachenko en Algérie». Par ailleurs, un Conseil d'affaires algéro-biélorusse sera installé lors de la prochaine réunion de la Commission mixte afin d'accompagner les opérateurs économiques des deux pays.

UNE COMMISSION MIXTE AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Les deux ministres sont convenus d'accélérer la mise en place des mécanismes de suivi de cette coopération. Le communiqué du ministère indique qu'ils ont décidé de «la tenue, avant la fin de l'année en cours, de la deuxième session de la Commission mixte algéro-biélorusse, en tant que mécanisme le plus efficace pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements antérieurs et explorer de nouveaux domaines de coopération». Ahmed Attaf a réaffirmé que cette instance constitue «le mécanisme le plus approprié pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements, évaluer les progrès accomplis et explorer de nouveaux domaines de coopération».

UNE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE APPELÉE À CHANGER D'ÉCHELLE

Les deux responsables ont accordé une attention particulière au volet économique, considéré comme le principal levier du partenariat futur. Ahmed Attaf a indiqué qu'«une attention particulière a été accordée à la coopération économique, comme l'un des principaux axes du partenariat futur», tout en reconnaissant que «le niveau des échanges commerciaux et des investissements mutuels demeure en deçà des potentialités réelles dont disposent les deux pays». L'objectif affiché est, désormais, de transformer les nombreux accords signés en projets concrets et en investissements dans des secteurs à forte valeur ajoutée.

CONVERGENCE DE VUES SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES

Au-delà de la coopération bilatérale, les entretiens ont également porté sur les principaux dossiers régionaux et internationaux. Selon le communiqué du ministère, les deux parties ont procédé à «un échange de vues et d'analyses sur nombre de questions régionales et internationales d'actualité et d'intérêt commun, dans un contexte marqué par des tensions accrues dans les relations internationales, tout en réaffirmant la nécessité de se conformer au droit international, de promouvoir le multilatéralisme et de privilégier les solutions pacifiques et diplomatiques aux conflits internationaux». Dans le même esprit, Ahmed Attaf a souligné l'importance de «renforcer le dialogue, d'intensifier les concertations et de coordonner les positions», en insistant sur «l'importance du multilatéralisme et la nécessité de se conformer au droit international, à l'Organisation des Nations unies et à la Charte onusienne, et de faire prévaloir les solutions pacifiques sur toute autre option dans le règlement des conflits». La prochaine visite du président Abdelmadjid Tebboune à Minsk devrait ainsi constituer une nouvelle étape dans la consolidation du partenariat algéro-biélorusse, avec l'ambition commune de traduire les engagements politiques en réalisations concrètes dans les domaines économique, industriel, agricole, énergétique et scientifique.

S. M.

Attaf à l'Assemblée nationale biélorusse



Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a été reçu, jeudi, par la présidente du Conseil de la République de l'Assemblée nationale de Biélorussie, Natalia Kochanova, dans le cadre de la visite officielle qu'il effectue en République du Biélorusse», indique un communiqué du minis-

ter. Lors de cette rencontre, les deux parties se sont «félicitées de la dynamique qualitative que connaissent les relations algéro-biélorusses», soulignant la nécessité de «redoubler d'efforts pour parachever les projets bilatéraux restants dans tous les secteurs, conformément à la forte volonté politique des dirigeants des deux pays», précise le communiqué. Les deux parties ont, en outre, souligné «l'importance de la coopération parlementaire, en tant que puissant levier au service de la consolidation des relations bilatérales», saluant «le rythme soutenu des visites échangées récemment entre les institutions législatives des deux pays, en prévision des pro-

chaines échéances», ajoute la même source. Au terme de cette rencontre, Attaf a signé le Livre d'or du Conseil de la République de l'Assemblée nationale de Biélorussie, conclut le communiqué.

...et au Musée d'histoire

Ahed Attaf a également visité, jeudi soir, à Minsk, le Musée d'histoire de la grande guerre nationale de Biélorussie, au terme de sa visite officielle en République de Biélorussie, indique un autre communiqué du ministère. Lors de cette visite, «le ministre d'État a consulté des documents et des photographies retraçant la lutte héroïque du peuple biélorusse, avant de recevoir des explications détaillées de la part des responsables du Musée sur les principales étapes de la guerre de Libération nationale biélorusse durant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que sur les sacrifices consentis par le peuple biélorusse pour libérer sa terre», précise le communiqué.

R. N.

Élections locales Imminente convocation du corps électoral

Avec la prochaine convocation du corps électoral, les partis politiques s'apprêtent à entrer dans une nouvelle séquence électorale, entre constitution des listes, respect des nouvelles exigences réglementaires et préparation d'un scrutin appelé à renouveler les représentants locaux.

À quelques mois des élections locales prévues à l'automne 2026, les préparatifs officiels commencent à prendre forme. La convocation du corps électoral, attendue avant la fin du mois d'août, devrait constituer le point de départ du processus devant aboutir au renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et des Assemblées populaires de wilaya (APW). Après l'installation de la nouvelle Assemblée populaire nationale, les autorités entament, désormais, les démarches nécessaires à l'organisation du prochain scrutin local. Celui-ci devrait se dérouler entre la fin novembre et le début décembre 2026, à l'expiration du mandat des élus issus des élections locales de novembre 2021. Selon des informations relayées par certains médias, le président de la République devrait signer prochainement un décret portant convocation du corps électoral, conformément aux dispositions constitutionnelles et aux règles prévues par la loi organique relative au régime électoral. La convocation des électeurs s'appuie sur les dispositions de l'article 91 de la Constitution ainsi que sur la loi organique portant régime électoral. Le décret présidentiel doit être signé au moins 90 jours avant la date du scrutin et publié au Journal officiel pour amorcer l'étape suivante. Cette étape ouvrira officiellement la séquence électorale. Elle permettra notamment d'engager la révision exceptionnelle, par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), des listes électorales à travers les communes, avant le dépôt des candidatures et l'ouverture de la campagne.



L'Anie sera chargée de superviser les différentes opérations préparatoires, notamment la mise à jour des listes électorales et l'organisation technique du scrutin.

DES CANDIDATURES SOUMISES À DES RÈGLES STRICTES

Les partis politiques et les candidats indépendants devront respecter plusieurs conditions pour présenter leurs listes. Celles-ci devront notamment inclure un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir. La réglementation prévoit également des obligations liées à la représentation des différentes catégories de la population. Dans les communes de plus de 20 000 habitants, un quota d'un tiers des candidatures doit être réservé aux femmes. La moitié des candidats au minimum doivent être âgés de moins de 40 ans, tandis qu'un tiers doivent

disposer d'un niveau universitaire. Pour les partis ayant obtenu plus de 4% des voix lors des précédentes élections locales ou disposant d'au moins dix élus locaux, la présentation des listes ne nécessite pas de collecte de signatures. En revanche, les autres formations politiques et les listes indépendantes devront réunir 35 signatures par siège à pourvoir dans chaque circonscription concernée.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU CŒUR DU CONTRÔLE DES DOSSIERS

Les candidats aux assemblées locales devront répondre à plusieurs exigences légales. Ils devront notamment être de nationalité algérienne, être inscrits sur les listes électorales de la circonscription concernée, avoir au moins 23 ans au moment du scrutin, être en conformité avec les obligations liées au service natio-

nal et à la situation fiscale. Les candidats ne devront également pas avoir été condamnés définitivement pour des faits incompatibles avec l'exercice d'un mandat électif. Par ailleurs, la disposition excluant les personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec des milieux d'affaires jugés douteux pourrait de nouveau alimenter les débats. Déjà appliquée lors des précédentes élections législatives, cette mesure avait conduit au rejet de plusieurs dossiers de candidature. Si certains partis estiment que cette formulation laisse place à une interprétation trop large, les autorités considèrent qu'elle constitue un outil de prévention de l'influence de l'argent illégal dans la vie politique.

LES FORMATIONS POLITIQUES ANTICIPENT LES ÉVENTUELS REJETS

À l'approche du dépôt des candidatures, plusieurs partis pourraient préparer des listes de remplacement afin de répondre aux exigences légales et de pallier d'éventuelles invalidations. Après la validation définitive des candidatures, la campagne électorale pourra débuter dans un cadre réglementé, notamment en matière de financement et de communication politique. Le processus s'achèvera avec la période de silence électoral, le vote, le dépouillement et la proclamation des résultats. Les élections locales de 2026 s'annoncent ainsi comme une nouvelle étape importante dans le renouvellement des institutions élues au niveau communal et wilaya.

Smail Rouha

LE REMANIEMENT EN TOILE DE FOND Les ministres occupent le terrain

Le gouvernement de Sifi Ghrieb est sur le qui-vive. Depuis plusieurs semaines, les déplacements ministériels se multiplient. Lounès Bouzegza, ministre de l'Hydraulique, s'est rendu à Batna après des visites à Mila et Oum El-Bouaghi. De son côté, Yahia Bachir, ministre de l'Industrie, était à Annaba pour superviser la relance du complexe sidérurgique d'El Hadjar, fleuron de l'industrie nationale. Jour après jour, des membres du gouvernement sont annoncés dans différentes wilayas afin d'inspecter les projets relevant de leurs secteurs. D'autres privilégient les réunions de coordination et de suivi. C'est le cas notamment du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, ou encore du ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, qui ont présidé des réunions consacrées à l'examen de plusieurs dossiers stratégiques. À quelques exceptions près, les membres de l'Exécutif affichent un dynamisme inhabituel depuis la proclamation définitive des résultats des élections de la dixième législature. Certes, les ministres ont reçu pour consigne d'être davantage présents sur le terrain. Mais cette intense activité intervient également dans un contexte marqué par les rumeurs persistantes d'un remaniement ministériel. Ces déplacements et réunions visent autant à accélérer la mise en œuvre des projets qu'à convaincre le chef de l'État de l'efficacité de l'action gouvernementale. Le président Abdelmadjid Tebboune n'a, en effet, jamais caché son insatisfaction face aux



performances de certains ministres. Lors du Conseil des ministres de mai 2025, il avait appelé les membres du gouvernement à «travailler davantage et avec plus de rigueur sur le terrain afin de répondre aux véritables préoccupations des citoyens». Tout en insistant sur le «travail sérieux», il avait également mis en garde contre le «folklore médiatique», estimant que la communication ne saurait se substituer aux résultats. Plus récemment, lors de son entretien périodique avec les représentants des médias nationaux, le président de la République a rappelé que «la compétence demeure la pierre angulaire du gouvernement». Il a précisé que la composition du futur Exécutif continuerait de reposer sur la compétence, la capacité à assumer les responsabilités et le dévouement à l'intérêt

national, tout en réaffirmant que la représentation féminine y serait préservée. Des déclarations largement interprétées comme un avertissement adressé aux ministres les moins performants. Les nombreuses sorties de terrain interviennent ainsi sur fond d'annonce d'un remaniement jugé imminent. Pour espérer

conserver leur portefeuille, les ministres sont désormais tenus de présenter un bilan convaincant. Plusieurs d'entre eux sont déjà donnés sur le départ. Les départements dont les résultats ont suscité des critiques, ou ceux appelés à insuffler une nouvelle dynamique, pourraient connaître un changement de responsables. Les secteurs de la culture, du tourisme, de la jeunesse, des sports, du commerce ou encore de la communication figurent régulièrement parmi les ministères évoqués. Le prochain gouvernement devra, toutefois, tenir compte des équilibres politiques issus des dernières élections législatives. Reste que la liste des ministres concernés pourrait être plus longue qu'annoncé. Une chose est sûre : la perspective de perdre un portefeuille ministériel semble avoir eu un effet stimulant sur une partie du gouvernement. Une manière de rappeler que, parfois, la menace d'un remaniement constitue le meilleur antidote à la léthargie gouvernementale.

S. R.

DÉCÈS DE CHEIKH SAÏD EL HADJ MOHAMED BEN IBRAHIM Les condoléances de Tebboune

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la suite du décès du cheikh Saïd El Hadj Mohamed Ben Ibrahim, dit Kaâbach, né à El Attaf en 1929. Figure religieuse et sociale reconnue, le défunt moudjahid a consacré sa vie au service de la religion et de la patrie. Ancien président de l'Association de la renaissance (2002-2006), il a œuvré à la diffusion du savoir, à l'enseignement du Coran et à la promotion des valeurs de tolérance et de modération. Le chef de l'État a salué la mémoire d'un homme dont l'action et l'héritage spirituel resteront gravés dans la mémoire nationale, tout en présentant ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches, à ses disciples et à tous ceux qui l'ont connu. Il a prié Dieu Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa miséricorde et d'apporter patience et réconfort à ses proches.

APRÈS L'INTERPELLATION DE MEHDI LARIBI

Un autre cadre présumé de la Dz Mafia arrêté en Algérie

Considéré par la justice française comme une figure importante du réseau, Djamel Djeha a été interpellé par les autorités algériennes dans le cadre d'une coopération judiciaire relancée entre Alger et Paris.

En quelques jours, les services de sécurité algériens ont procédé à l'arrestation de plusieurs figures présumées liées au réseau du narcotrafic Dz mafia, actif notamment à Marseille. Après l'interpellation, en juillet dernier, de Mehdi Laribi, présenté comme l'un des cofondateurs présumés du groupe, les autorités algériennes ont arrêté, le 3 août, Djamel Djeha, un trafiquant marseillais considéré par les autorités françaises comme un cadre important du réseau.

L'information, révélée par RTL et confirmée par le garde des Sceaux Gérard Darmanin, intervient dans un contexte de reprise de la coopération judiciaire entre la France et l'Algérie. Sur le réseau social X, le ministre français de la Justice a salué cette nouvelle opération, qu'il présente comme un signe de «coopération relancée» entre les deux pays dans la lutte contre la criminalité organisée.

«Un nouveau cadre du narcotrafic et cible prioritaire de la justice française a été interpellé en Algérie par les autorités algériennes. Merci à elles pour cette coopération relancée au service de la sécurité de nos deux pays», a déclaré Gérard Darmanin.

Djamel Djeha est notamment connu comme le frère de Mohamed Djeha, surnommé Mimo, dont le nom apparaît dans plusieurs dossiers liés au trafic de stupéfiants à Marseille. Depuis son arrestation en Algérie, il y a quelques jours, il a été placé sous contrôle judiciaire, alors qu'un man-



dat d'arrêt avait été délivré à son encontre par des juges d'instruction du parquet de Marseille dans le cadre de l'enquête baptisée «Empire».

Cette enquête porte sur les activités criminelles présumées au sein de la cité de La Castellane, à Marseille, et sur les structures liées au réseau de narcotrafic qui y opéraient. En avril 2025, un important coup de filet avait conduit à l'interpellation de 23 personnes, dans le cadre du démantèlement d'un réseau considéré comme proche de la Dz Mafia, notamment sur le plan logistique.

UNE COOPÉRATION JUDICIAIRE RENFORCÉE

L'arrestation de Djamel Djeha intervient après la visite à Alger, en mai dernier, de Gérard Darmanin, qui avait notamment évoqué avec les autorités algériennes la lutte contre les réseaux de narcotrafic opérant entre les deux pays.

Après plusieurs mois de tensions diplomatiques, une amélioration des relations franco-algériennes semble s'être engagée. La justice française aurait transmis aux autorités algériennes plusieurs demandes d'entraide judiciaire visant des respon-

sables présumés de la Dz Mafia susceptibles de se trouver sur le territoire algérien.

Les autorités françaises peuvent demander le transfert d'une procédure judiciaire afin que la personne concernée soit poursuivie en Algérie. Cette possibilité est particulièrement importante dans les dossiers impliquant des personnes disposant de la nationalité algérienne, car les règles d'extradition prévoient généralement qu'un État n'extrade pas ses propres ressortissants.

La convention d'extradition signée entre l'Algérie et la France le 27 janvier 2019, entrée en vigueur en juillet 2021, prévoit, toutefois, un renforcement de la coopération judiciaire entre les deux pays. Elle permet notamment l'échange d'informations, les demandes d'arrestation provisoire et la remise de personnes recherchées pour certaines infractions.

Dans les faits, lorsqu'une extradition n'est pas possible en raison de la nationalité de la personne arrêtée, les autorités du pays concerné peuvent engager des poursuites sur leur propre territoire à partir des éléments transmis par l'autre État.

L'arrestation de plusieurs figures présumées liées à la criminalité organisée en Algérie illustre ainsi une volonté commune de renforcer la coopération policière et judiciaire entre Paris et Alger, malgré les difficultés juridiques liées notamment aux situations de double nationalité.

H. Adyen

SECTEUR INDUSTRIEL L'État veille au grain

Le ministre de l'Industrie, Yahia Bachir, a effectué, jeudi, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Annaba afin d'évaluer, sur le terrain, le fonctionnement des principales installations industrielles stratégiques de la région. Cette tournée lui a également permis d'examiner les perspectives de développement de ces unités et d'identifier les moyens susceptibles de renforcer leurs performances.

L'étape la plus marquante de cette visite a conduit le ministre au complexe sidérurgique d'El Hadjar, véritable symbole de l'industrie lourde en Algérie. Après avoir inspecté les différentes unités de production, évalué les capacités industrielles du site et suivi une présentation détaillée sur sa situation, Yahia Bachir a estimé que «le complexe dispose encore d'une base industrielle solide et de capacités considérables». Toutefois, une partie importante de ses installations est arrivée en fin

de cycle de vie. Selon lui, cette situation impose le lancement d'un vaste programme de modernisation afin de répondre aux exigences actuelles en matière de productivité, d'efficacité énergétique et de performance industrielle. Le ministre a souligné que la relance du complexe devait s'appuyer sur un programme intégré de réhabilitation et de modernisation. Il a ainsi instruit les responsables d'établir un diagnostic complet des installations et d'étudier les solutions les plus appropriées pour assurer leur développement.

Il a également insisté sur la nécessité de moderniser les méthodes de gestion conformément aux principes de bonne gouvernance et d'efficacité industrielle, tout en explorant les opportunités de partenariats productifs fondés sur le transfert de technologie et la valorisation des compétences nationales afin de renforcer la compétitivité de l'industrie

nationale.

RENFORCER LA SOUS-TRAITANCE ET GARANTIR LA QUALITÉ

En visite au complexe Ferroviail, spécialisé dans la fabrication de matériels ferroviaires, le ministre a pris connaissance de la contribution du groupe aux grands projets nationaux, notamment la Ligne minière Est, à travers la fabrication de wagons destinés au transport du phosphate.

À cette occasion, Yahia Bachir a appelé à développer la sous-traitance pour accroître le taux d'intégration nationale, soutenir l'industrie locale, renforcer la formation des ressources humaines et accompagner la transformation industrielle. Il a également insisté sur le renforcement du contrôle de la qualité afin de garantir la conformité des produits aux normes nationales et internationales et d'améliorer la compétitivité du produit national.

MISER SUR UNE INTÉGRATION LOCALE RENFORCÉE

Lors de sa visite à Cital, spécialisée dans la conception, la fabrication et la maintenance des tramways, métros et trains, le ministre a appelé à renforcer la contribution de l'entreprise au développement du transport ferroviaire. Il a insisté sur l'augmentation du taux d'intégration locale, la valorisation des compétences nationales et le développement des partenariats industriels. Il a également ordonné d'améliorer la maintenance, d'assurer la disponibilité des pièces de rechange et de mettre en place un système de veille technique pour garantir la fiabilité des équipements.

ACCÉLÉRER LA CONCRÉTISATION DES PROJETS

Le ministre s'est enfin rendu sur le site industriel récupéré de

la commune de Berrahal, attribué à la société Sider El Solb, filiale du groupe SNS, dans le cadre de la valorisation des actifs industriels récupérés et de leur réintégration dans le circuit économique. À cette occasion, Yahia Bachir a insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du projet en finalisant les différentes études techniques afin d'élaborer une vision globale de sa réalisation. Il a préconisé le lancement, dans un premier temps, de la construction du laminoir avant d'envisager, à une étape ultérieure, l'extension et le développement du projet. Le ministre a rappelé que la valorisation des actifs industriels récupérés constitue l'un des axes majeurs de la stratégie nationale de relance de l'investissement productif. Celle-ci vise à renforcer l'investissement industriel, à consolider la souveraineté industrielle du pays et à soutenir durablement l'économie nationale.

S. Smati

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

DROGUE ET SPIRITUEUX AU VOLANT

Des contrôles inopinés

Les forces de contrôle seront dotées des moyens nécessaires pour détecter l'alcoolémie et la consommation de substances psychotropes chez les conducteurs.

Face à la hausse préoccupante des accidents de la circulation, les autorités algériennes accélèrent le déploiement de nouvelles mesures de contrôle sur les routes. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a donné des instructions pour appliquer les nouvelles dispositions du code de la route concernant le dépistage de l'alcool et des substances susceptibles d'altérer les capacités de conduite.

Cette décision intervient alors que les statistiques des accidents continuent d'alerter les pouvoirs publics. Le dernier week-end a été particulièrement meurtrier, avec 37 décès et 349 blessés enregistrés en seulement 24 heures à travers le pays, selon les données de la Protection civile. Un bilan qui confirme l'urgence de renforcer les actions de prévention et de contrôle afin de limiter les drames sur les routes.

La situation reste préoccupante : au cours des dernières 24 heures, 216 interventions liées à des accidents de la circulation ont encore été recensées, causant 12 morts et 255 blessés. Ces chiffres illustrent la persistance d'une forte mortalité routière et la nécessité d'une réponse plus stricte face aux comportements dangereux.

DES CONTRÔLES PLUS FRÉQUENTS SUR LES ROUTES

Lors d'une réunion tenue au Palais du gouvernement, Saïd Sayoud a insisté sur la



mobilisation des moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la réalisation des tests de dépistage de l'alcoolémie et des substances psychotropes. L'objectif est de permettre aux services concernés d'intervenir plus efficacement et de sanctionner les conducteurs mettant en danger leur vie et celle des autres usagers.

Même si aucun lien statistique direct n'a été établi entre la consommation d'alcool ou de drogues et les accidents récents, les autorités considèrent que ces facteurs représentent des risques majeurs pour la sécurité routière. La généralisation des contrôles est ainsi présentée comme un moyen de dissuasion supplémentaire contre les conduites irresponsables.

Au-delà du contrôle et de la sanction, le gouvernement mise également sur la sensibilisation. Le ministre a appelé à renforcer

les campagnes d'information afin d'expliquer les nouvelles règles aux conducteurs et de promouvoir une meilleure culture du respect du code de la route.

Pour les spécialistes, l'efficacité de cette réforme dépendra notamment de la régularité des contrôles et de leur capacité à modifier durablement les comportements. Les tests d'alcoolémie et de dépistage des substances psychotropes pourraient ainsi devenir un nouvel outil majeur dans la lutte contre les accidents mortels.

UNE RÉFORME GLOBALE DU CODE DE LA ROUTE

La mise en place de ces contrôles s'inscrit dans une réforme plus vaste du système de sécurité routière. Le nouveau code de la route prévoit notamment un renforcement des capacités de contrôle des services

de sécurité grâce à l'utilisation d'équipements spécialisés, une modernisation des procédures de verbalisation avec le paiement électronique des amendes, ainsi qu'un durcissement des sanctions pour les infractions graves.

Le texte vise également à responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la sécurité routière : conducteurs, auto-écoles, centres de contrôle technique, gestionnaires des infrastructures et professionnels du transport. L'ambition affichée est de construire un dispositif reposant sur trois axes : prévention, dissuasion et protection des usagers.

I.Khermane

Un chauffeur sous l'effet de la drogue interpellé

Les éléments de la Gendarmerie nationale de Blida ont interpellé un chauffeur de bus lors d'un contrôle routier au niveau du barrage fixe de Tamezguida, dans la commune d'El Affroun, sur l'autoroute Est-Ouest (A3). Le véhicule, qui assurait la liaison Chlef-Alger, a été contrôlé avant que le conducteur ne soit soumis à des tests d'alcoolémie et de dépistage de stupéfiants. Le test salivaire a révélé un résultat positif préliminaire aux amphétamines, selon la page Tariki de la Gendarmerie nationale. Le chauffeur a fait l'objet des procédures légales et le bus a été immobilisé. Deux autres infractions ont également été relevées : conduite malgré une suspension du permis de conduire et absence de trousse de premiers secours à bord.

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Des signalements rémunérés

Le gouvernement renforce son arsenal de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes à travers la mise en place d'un nouveau mécanisme destiné à encourager les signalements citoyens. Un décret exécutif publié au Journal officiel n°57 instaure un système de récompenses financières et non financières au profit des personnes fournissant des informations permettant d'identifier les auteurs d'infractions liées aux drogues, de faciliter leur arrestation ou de mettre fin à des activités criminelles.

Le décret exécutif n°26-272 du 1er août 2026, signé par le Premier ministre, intervient dans le cadre de l'application de l'article 35 bis 1 de la loi n°04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Le texte fixe les conditions d'attribution de ces récompenses, ainsi que les règles relatives à leur gestion, leur financement et la protection des bénéficiaires.

UN DISPOSITIF POUR RENFORCER LA COOPÉRATION CITOYENNE

Le décret prévoit un dispositif visant à renforcer la coopération entre les citoyens et les autorités dans la lutte contre les réseaux de trafic de drogues. Les services de police judiciaire et des douanes pourront récompenser les personnes fournissant des informations utiles à l'identification, l'arrestation des auteurs d'infractions ou au démantèlement d'activités criminelles, sous réserve d'en informer le procureur compétent. Les récompenses pourront



être financières ou prendre la forme d'avantages non pécuniaires, notamment des mesures de protection ou une assistance administrative. Leur montant et leur nature seront fixés selon la gravité, l'ampleur et la complexité des affaires, tandis que les modalités précises seront définies ultérieurement par arrêté.

UN VERSEMENT CONDITIONNÉ AUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le versement des récompenses financières interviendra généralement après l'identification ou l'arrestation des auteurs des infractions, ou après la cessation de l'activité criminelle. Toutefois, des paiements partiels pourront être effectués lorsque les circonstances de l'enquête le nécessitent, notamment dans les affaires complexes. Le décret encadre également les procédures de paiement afin de préserver l'anonymat des informateurs. Chaque

versement fera l'objet d'un reçu conservé uniquement par le service enquêteur, sans remise de copie au bénéficiaire.

Un registre spécial sera, par ailleurs, créé au sein des services concernés pour recenser les récompenses attribuées. Placé sous le contrôle du procureur de la République, ce registre pourra être tenu sous format électronique et devra respecter les règles relatives à la protection de l'identité des personnes impliquées.

DES RÈGLES STRICTES POUR GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ

Enfin, le texte impose une obligation stricte de confidentialité à tous les intervenants dans la mise en œuvre du dispositif. Toute divulgation d'informations permettant d'identifier les bénéficiaires pourra entraîner des sanctions conformément à la législation en vigueur. Le financement de ces récompenses sera assuré par les crédits inscrits dans les programmes budgétaires des départements ministériels concernés par la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants. À travers ce nouveau mécanis-

me, les autorités ambitionnent de renforcer la participation citoyenne dans la lutte contre le trafic de drogues tout en offrant un cadre de protection aux personnes contribuant aux enquêtes.

I.K.

IMPORTATION DE 10 000 BUS ET MINIBUS

Un régime d'exonération

Un arrêté interministériel publié au Journal officiel n°56 fixe les conditions d'importation d'un quota de 10 000 bus et minibus destinés aux opérateurs de l'industrie automobile en Algérie. Le dispositif concerne les véhicules de transport collectif de dix personnes ou plus, importés entièrement montés ou sous forme de kits CKD/SKD avec leurs composants d'assemblage. Les opérateurs agréés bénéficient d'un régime d'exonération portant notamment sur le droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS), la contribution de solidarité et les droits et taxes douaniers. Les ventes sur le marché national sont également exonérées de TVA et de la taxe sur la vente des véhicules et engins mobiles. L'accès à ce régime est soumis à l'autorisation du ministère de l'Industrie, avec dépôt d'un dossier précisant les volumes d'importation et, le cas échéant, la liste des composants des kits d'assemblage. Cette mesure vise à soutenir le renouvellement du parc de transport collectif, encourager l'industrie automobile locale et encadrer les importations bénéficiant d'avantages fiscaux.

346 MILLIARDS DE DINARS EN LIGNE

Le boom du paiement numérique

Cette évolution traduit un changement de comportement des détenteurs de cartes bancaires, désormais plus disposés et plus confiants dans l'utilisation des dispositifs de paiement électronique (DPE).

Le paiement en ligne en Algérie connaît une forte expansion, stimulé notamment par le recours accru de nombreuses administrations publiques à ce mode de règlement pour l'accès à leurs services. Selon les dernières données du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique), la valeur totale des transactions réalisées en ligne a atteint environ 346 milliards de dinars algériens, enregistrant une croissance exceptionnelle de 867 % sur un an.

Le nombre de commerçants inscrits sur la plateforme de paiement en ligne en Algérie a atteint 1 004 à la fin du premier semestre 2026, contre 644 commerçants durant la même période de l'année précédente, soit une hausse de 55%.

L'augmentation significative du nombre de commerçants en ligne figure parmi les principaux facteurs ayant contribué à la progression des transactions de paiement en ligne, lesquelles ont dépassé 15,4 millions d'opérations au cours du premier semestre 2026, en hausse de 52% par rapport à la même période de 2025.

Cette évolution est due aux «initiatives engagées pour développer les moyens de paiement en ligne, qui ont facilité l'accès des commerçants à la plateforme dédiée à cet effet».

Cette performance s'explique également par l'intégration des moyens de paiement électroniques pour le règlement des échéances du programme de logements AADL 3, des frais liés au Hajj, ainsi que pour l'achat des offrandes destinées aux sacri-



fices de l'Aïd Al-Adha.

BONNE PERFORMANCE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Au cours du premier semestre, le seuil de un million de transactions a été franchi chaque mois, avec un record inédit de 1,64 million d'opérations enregistrées en mai, principalement en raison de l'intensification des paiements liés à l'acquisition des moutons pour l'Aïd Al-Adha.

Le secteur des services administratifs a

continué d'enregistrer de forts taux de croissance durant les six premiers mois de l'année. Selon les données du GIE Monétique, ce secteur a progressé de plus de 155%, confirmant son renforcement dans l'activité de paiement en ligne.

Il représente désormais 19% du total des transactions, tandis que la part du secteur des communications, qui dominait les opérations de paiement électronique ces dernières années, a reculé à 46%, contre 92% en 2020.

PIC EXCEPTIONNEL DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES

Les six premiers mois de l'année ont également été marqués par une croissance remarquable dans le secteur des assurances, où le nombre de transactions a augmenté de 1 307 %, passant de 40 000 opérations au cours du premier semestre 2025 à 567 000 opérations durant la même période de 2026. Cette progression s'explique notamment par les nouvelles mesures limitant le recours aux paiements en espèces dans ce secteur.

PROGRESSION SOUTENUE DES PAIEMENTS MOBILES

Le nombre de transactions effectuées via les dispositifs de paiement électronique (DPE) a dépassé 8 millions d'opérations au cours du premier semestre 2026, soit une augmentation de 81% par rapport à l'année précédente, pour une valeur totale supérieure à 82 milliards de dinars algériens, en hausse de 106 %. Concernant les paiements mobiles, les résultats du groupement font état d'une augmentation de 32% de la valeur des transactions nationales (entre clients d'une même banque) effectuées par code QR, atteignant 32 milliards de dinars algériens. De leur côté, les paiements mobiles interbancaires ont connu une accélération significative au cours du premier semestre 2026. Les transactions réalisées à l'aide de codes QR ont progressé de 1 200%, tandis que les virements de compte à compte ont augmenté de 490%.

S. Smati

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES IMPÔTS Les 17 erreurs à éviter sur Jibayatic

Le ministère des Finances, à travers la Direction générale des impôts (DGI), a publié un nouveau guide consacré au paiement électronique des impôts via la plateforme Jibayatic. Ce document, élaboré dans le cadre de la poursuite de la transformation numérique de l'administration fiscale, présente en détail les modalités d'utilisation du service, les conditions d'accès, les moyens de paiement disponibles ainsi que les procédures de suivi des opérations.

Le guide recense également 17 motifs susceptibles d'entraîner le rejet d'une opération de paiement électronique, tout en proposant des recommandations destinées à prévenir les erreurs les plus courantes.

Selon la DGI, une opération de paiement peut être rejetée pour plusieurs raisons, notamment l'insuffisance de provision sur le compte bancaire, le dépassement ou l'expiration de l'autorisation de découvert, la clôture ou l'inexistence du compte, ainsi que le gel judiciaire du compte. Sont également concernés la saisie bancaire, l'opposition bancaire, la liquidation ou la faillite du titulaire, l'interdiction bancaire, le décès du titulaire du compte, les erreurs dans les coordonnées bancaires, l'utilisation d'une devise autre que le dinar algérien et la transmission en double d'un ordre de virement.

Le guide précise qu'en cas de

rejet, la relance de l'opération ne peut pas être effectuée directement sur la plateforme, même après régularisation de la situation. Le contribuable doit alors s'adresser à la recette des impôts compétente afin d'effectuer le paiement ou de solliciter la réactivation de l'opération par le receveur des impôts.

UN CHAMP D'APPLICATION LIMITÉ

Le paiement électronique couvre actuellement les impôts et taxes résultant des déclarations fiscales effectuées en ligne. En revanche, il ne s'applique pas aux créances fiscales déjà engagées en phase de recouvrement ni aux soldes restant dus.

Le dispositif permet, toutefois, le règlement des pénalités appliquées aux déclarations «néant» déposées hors des délais réglementaires.

À cet égard, le guide attire l'attention des utilisateurs sur plusieurs difficultés susceptibles d'être rencontrées, notamment la saturation de la plateforme à l'approche des échéances déclaratives, l'oubli du mot de passe, la fermeture du compte bancaire ou l'absence de certaines déclarations dans l'espace personnel.

À cet effet, la DGI recommande de renouveler régulièrement le mot de passe, de ne jamais communiquer ses identifiants à des tiers, de vérifier l'exactitude des

informations saisies et de maintenir à jour les coordonnées bancaires enregistrées. Elle conseille également de conserver les justificatifs électroniques de paiement et, surtout, de se déconnecter systématiquement après chaque session.

CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Le guide précise que le paiement électronique est obligatoire pour les contribuables relevant de la Direction des grandes entreprises (DGE). Il demeure facultatif pour les contribuables soumis au régime réel, au régime réel simplifié ainsi que pour ceux relevant de l'Impôt forfaitaire unique (IFU) auprès des centres et inspections des impôts.

Pour bénéficier du service, le contribuable doit disposer d'un

compte actif sur la plateforme Jibayatic, délivré par l'administration fiscale, ainsi que d'un compte bancaire pour les paiements par virement ou d'une CIB ou Edahabia pour les paiements par carte.

Les contribuables souhaitant utiliser le virement bancaire doivent enregistrer au préalable leurs coordonnées bancaires sur la plateforme.

Les experts-comptables et les comptables agréés peuvent également effectuer les déclarations et les paiements pour le compte de leurs clients, sous réserve de disposer d'une procuration régulière et de faire rattacher leur compte à celui de leurs mandants auprès des services fiscaux.

PAIEMENT SÉCURISÉ ET SUIVI DES OPÉRATIONS

Le dispositif accepte les paie-

ments par virement bancaire, carte CIB et carte Edahabia. Le paiement par carte permet également le règlement partiel des montants dus.

À l'issue de chaque transaction validée, la plateforme génère automatiquement un reçu électronique sécurisé, muni d'un code QR permettant d'en vérifier l'authenticité.

Le contribuable peut suivre l'état de son paiement depuis son espace personnel sur Jibayatic. L'opération apparaît d'abord avec le statut «En cours de traitement», avant d'être mise à jour en «payé» ou «rejeté» après traitement par l'établissement bancaire.

Lorsque le paiement est validé, le reçu officiel de paiement peut être téléchargé directement depuis la plateforme.

AGRICULTURE ET INVESTISSEMENTS

Nouveau rapprochement algéro-ouzbek

L'Algérie et l'Ouzbékistan ont affiché leur volonté de renforcer leur coopération agricole à travers le développement des échanges de produits agricoles, l'attraction des investissements et le lancement de projets communs.

Lors d'une rencontre entre le ministre ouzbek de l'Agricultu-

re, Ibrohim Abdurahmonov, et l'ambassadrice d'Algérie en Ouzbékistan, Djamilia Achour, les deux parties ont examiné les opportunités de partenariat dans l'agro-industrie, l'import-export, l'élevage équin et la pêche.

Les discussions ont porté notamment sur l'accroissement

des échanges de fruits, légumes et produits alimentaires, ainsi que sur le partage d'expertise et l'introduction de technologies modernes.

Les deux pays ont réaffirmé leur engagement à promouvoir des projets agricoles communs et à diversifier leurs partenariats économiques.

L'EUROPE CHANGE DE CAP

L'Algérie au centre du nouvel échiquier gazier

Dans cette nouvelle bataille pour la sécurité des approvisionnements, l'Algérie avance ses atouts : réserves, infrastructures, proximité et partenariats historiques avec le continent européen.

À l'approche de l'entrée en vigueur de l'interdiction européenne sur les importations de gaz russe prévue en 2027, l'Algérie renforce son positionnement comme un acteur stratégique de la sécurité énergétique européenne. Grâce à sa proximité géographique avec le continent, à ses capacités d'exportation et à ses infrastructures développées, le pays apparaît comme l'un des fournisseurs susceptibles de contribuer à la diversification des approvisionnements européens.

Face à la nécessité de réduire durablement sa dépendance au gaz russe, l'Europe accélère la réorganisation de son modèle énergétique en recherchant des partenaires fiables capables d'assurer des flux réguliers et sécurisés. Dans ce contexte, l'Algérie bénéficie d'atouts majeurs : une longue expérience dans l'exportation de gaz, un réseau de transport connecté directement aux marchés européens et des infrastructures permettant l'acheminement du gaz aussi bien par gazoducs que sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL).

Une analyse récente publiée par Modern Diplomacy identifie l'Algérie parmi les principales alternatives envisagées par l'Europe pour compenser une partie des volumes précédemment fournis par la Russie. Le pays dispose notamment de liaisons gazières directes avec l'Espagne et l'Italie, ainsi que d'importantes capacités de liquéfaction implantées à Arzew et Skikda, lui offrant une flexibilité stratégique dans ses exportations.

Selon le Forum des pays exportateurs de gaz, les exportations algériennes de gaz naturel atteignent environ 49 milliards de mètres cubes, combinant gazoducs et GNL. Ce volume confirme le rôle de l'Algérie



parmi les principaux fournisseurs énergétiques de la Méditerranée et soutient son ambition de renforcer sa présence en Europe, notamment en Allemagne.

UN ACTEUR CLÉ DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE

La recomposition énergétique européenne ouvre des opportunités pour Alger, mais l'augmentation de la demande intérieure, portée par une hausse annuelle de la consommation électrique d'environ 4 % et par des projets comme le dessalement de l'eau de mer, pourrait limiter les capacités exportables.

L'accord énergétique algéro-allemand de juillet 2026, intégré au corridor South2

via l'Italie, traduit cette coopération croissante, mais vise surtout à optimiser les flux existants plutôt qu'à accroître fortement les volumes exportés.

L'Algérie occupe une place stratégique en Afrique du Nord grâce à ses infrastructures gazières stables et à son expérience dans le secteur. Si l'Égypte, la Libye et le Maroc disposent d'atouts complémentaires, ils restent confrontés à des contraintes spécifiques. L'Europe pourrait compenser une partie de la baisse des importations russes par des approvisionnements nord-africains, associés au GNL américain et qatari, mais à un coût supérieur à celui des gazoducs traditionnels.

LE TSGP, UN PROJET À DIMENSION CONTINENTALE

Parmi les projets structurants figure le gazoduc transsaharien, considéré comme l'une des initiatives énergétiques majeures en Afrique. Ce projet prévoit l'acheminement d'environ 30 milliards de mètres cubes de gaz par an depuis le Nigeria, à travers le Niger, jusqu'à l'Algérie, avant une éventuelle exportation vers l'Europe.

L'intérêt stratégique du projet repose sur la complémentarité entre les importantes réserves gazières nigériennes et les infrastructures d'exportation algériennes. Sa concrétisation reste néanmoins dépendante de la stabilité politique et sécuritaire dans les zones traversées, notamment dans la région du Sahel.

VERS UNE COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE RENFORCÉE

La sécurité énergétique européenne pourrait s'appuyer sur un réseau régional associant l'Algérie, la Libye, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc, combinant production, transport, stockage et accès aux marchés. Le développement de cette coopération nécessiterait entre 54 et 81 milliards d'euros d'investissements sur dix ans pour moderniser les réseaux, renforcer les capacités de stockage, développer le GNL et améliorer la gestion des infrastructures. Malgré les contraintes liées à la transition énergétique européenne, l'UE pourrait soutenir les infrastructures stratégiques afin de renforcer la résilience de son système énergétique. Dans ce cadre, l'Algérie est appelée à jouer un rôle croissant dans l'approvisionnement gazier européen, tout en conciliant exportations et besoins énergétiques internes.

MALGRÉ LA PERSPECTIVE D'UNE RÉCOLTE CÉRÉALIÈRE RECORD L'OAIC acquis 720 000 tonnes de blé

Alors que les prévisions annoncent une campagne céréalière 2026 exceptionnelle, avec une production nationale attendue autour de 5 millions de tonnes, l'Algérie poursuit ses achats sur le marché international. L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) vient ainsi de conclure une nouvelle opération portant sur l'acquisition d'environ 720 000 tonnes de blé tendre, destinée à consolider les réserves stratégiques du pays.

D'après plusieurs opérateurs du marché mondial, cités par l'agence Reuters, le prix de cette transaction s'est situé entre 289 et 290 dollars la tonne, un niveau supérieur à celui enregistré lors de la précédente opération menée en juin, qui avait concerné l'achat de 800 000 tonnes à des prix compris entre 264 et 265 dollars la tonne.

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT

Cette nouvelle acquisition intervient dans un contexte marqué par des perspectives favorables pour la production nationale. Toutefois, l'amélioration attendue de la récolte ne remet pas en



cause la stratégie d'approvisionnement extérieur de l'Algérie, notamment en raison des besoins importants du marché intérieur et de la spécificité de la production locale.

Le pays produit principalement du blé dur et de l'orge, tandis que le blé tendre, utilisé notamment dans la fabrication de la farine destinée à la consommation courante, demeure largement dépendant des importations.

Selon Abdelghani Benali, secrétaire général du Conseil national

interprofessionnel de la filière céréalière, la production de cette campagne devrait comprendre environ 2,4 millions de tonnes de blé dur et près de 900 000 tonnes d'orge.

Selon les acteurs du marché, la Roumanie et la Bulgarie devraient figurer parmi les principaux fournisseurs de cette nouvelle cargaison. L'appel d'offres permettait toutefois de recourir à plusieurs origines.

Le blé russe, proposé à des prix plus avantageux, n'a pas suscité le

même intérêt en raison des incertitudes liées à la sécurité maritime, notamment après les récentes attaques ayant touché des infrastructures portuaires russes.

Les livraisons sont prévues en trois étapes, entre le 15 septembre et le 31 octobre. Les fournisseurs d'Amérique du Sud, d'Inde et d'Australie devront cependant avancer leurs expéditions d'environ un mois afin de respecter le calendrier fixé.

PRÈS DE 3 MILLIONS DE TONNES IMPORTÉES

Avec cette dernière opération, les achats de blé réalisés par l'Algérie depuis le début de l'année 2026 atteignent environ 3 millions de tonnes. L'OAIC avait déjà procédé à l'acquisition de 670 000 tonnes en mai, puis de 800 000 tonnes en juin.

Ces importations s'inscrivent dans une politique de sécurisation alimentaire visant à garantir l'approvisionnement régulier du marché national en blé tendre et à maintenir un niveau suffisant de réserves stratégiques, même en période de hausse attendue de la production locale

IMPORTATIONS

Délais prolongés pour les opérateurs

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé, ce jeudi, dans un communiqué, l'octroi de délais supplémentaires aux opérateurs exerçant dans le domaine de l'importation pour la revente en l'état, afin de leur permettre de finaliser les procédures de domiciliation bancaire et d'accomplir les différentes formalités liées aux opérations d'importation. Dans ce cadre, le ministère précise que la durée de validité du visa des programmes prévisionnels destinés à la domiciliation bancaire est portée de 45 à 90 jours. Le communiqué ajoute également que la validité des visas des programmes prévisionnels approuvés durant le premier semestre 2026 est prolongée jusqu'au 15 septembre 2026, au profit des opérateurs n'ayant pas encore achevé les procédures de domiciliation bancaire.

HADJ 2027

Le tirage au sort fixé au 15 août



Le tirage au sort pour arrêter les listes définitives des pèlerins concernés par la saison du hadj 2027 aura lieu, samedi 15 août 2026, au niveau des sièges des APC ou de tout autre lieu approprié désigné par les autorités locales, indique jeudi un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. «Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports porte à la connaissance de l'ensemble des citoyennes et des citoyens inscrits au tirage au sort en vue d'accomplir les rites du hadj 2027, que l'opération aura lieu, samedi 15 août 2026, afin d'arrêter les listes définitives pour cette saison, et ce, au niveau des sièges des APC ou de tout autre lieu approprié désigné par les autorités locales», lit-on dans le communiqué. Dans ce cadre, le ministère invite les concernés à suivre le déroulement de cette opération.

ENVIRONNEMENT

Grande campagne de nettoyage à Alger

La wilaya d'Alger organise les depuis hier, la 9e édition de la grande campagne de nettoyage, selon un communiqué de la wilaya. Cette campagne se déroule sous le patronage du ministre, wali d'Alger, M. Mohamed Abdenour Rabehi, en application de ses instructions quant à «la nécessité d'intensifier les efforts, afin de préserver la propreté de l'environnement», précise le communiqué. Cette campagne sera supervisée par les walis délégués des 14 circonscriptions administratives et englobera «les rues, les grands quartiers, ainsi que les grandes cités à travers différentes communes de la capitale, avec la participation des services de la wilaya, représentés par les circonscriptions administratives, les directions exécutives et les établissements publics de wilaya, qui mobiliseront tous les moyens humains et matériels, afin de garantir le succès de cette initiative». Cette campagne est également «l'occasion de concrétiser la culture de la citoyenneté et de la responsabilité collective, à travers une large participation des citoyens et des acteurs de la société civile, tout en contribuant à la préservation de la propreté de la capitale et de la beauté de son environnement», conclut le communiqué.

PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE L'CCIDENT DE TIARET Tous les moyens humains et matériels mobilisés

DÉPISTAGE PRÉCOCE DE L'AUTISME Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation

Cette campagne constitue un pilier fondamental pour orienter les enfants vers les parcours éducatifs et thérapeutiques les plus adaptés à leurs besoins de développement.

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a lancé une campagne nationale de sensibilisation au dépistage précoce du trouble du spectre de l'autisme (TSA), dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire 2026-2027 au profit des enfants à besoins spécifiques, a indiqué mercredi un communiqué du ministère. Conformément aux instructions de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, visant à assurer une préparation optimale de la rentrée scolaire 2026-2027 en faveur des enfants à besoins spécifiques, à travers la mise en place de toutes les mesures organisationnelles et dispositions nécessaires pour garantir leur scolarisation dans les meilleures conditions, les directions de l'action sociale et de la solidarité (DASS) à travers les différentes wilayas du pays ont entamé, en coordination avec les cellules de proximité de solidarité ainsi que les différents partenaires et secteurs concernés, l'organisation d'une campagne nationale de sensibilisation et d'information consacrée au dépistage précoce du trouble du spectre de l'autisme, précise le communiqué. Cette campagne est organisée «partant du principe que le diagnostic précoce constitue un pilier fondamental pour orienter les enfants vers les parcours éducatifs et thérapeutiques les plus adaptés à leurs besoins de développement, ce qui renforce leurs chances d'intégration scolaire et sociale dès les premières étapes de



leur prise en charge», ajoute la même source. Dans le cadre de cette campagne, «les DASS, avec la participation des équipes des cellules de proximité de solidarité et en coordination avec les différents partenaires et secteurs concernés, organisent des sorties de proximité dans les quartiers, les agglomérations, les espaces publics ainsi que les crèches, afin d'assurer un contact direct avec les familles et les parents», selon le communiqué.

Dans le même contexte, «ces équipes animent des séances d'échange, d'écoute et d'orientation, répondent aux préoccupations des parents et leur fournissent des informations scientifiques simplifiées sur les premiers signes des TSA ainsi que sur l'importance de leur détection dès les premières années de l'enfant». Les équipes spécialisées «orientent également les parents sur les parcours de prise en charge et les modalités d'inscription dans les établissements et centres spécialisés, en

expliquant les procédures administratives et pédagogiques à suivre, et en présentant les structures habilitées à accueillir les enfants en fonction de leurs besoins. Les familles sont également sensibilisées à l'importance d'ancrer la culture du dépistage précoce et de renforcer leur prise de conscience du rôle central de l'accompagnement familial dans la réussite du parcours de prise en charge, et de l'efficacité de l'intégration précoce des enfants atteints de TSA au sein des établissements et des centres spécialisés, lesquels offrent un environnement éducatif et rééducatif favorisant le développement des compétences en communication, de l'autonomie, ainsi que des capacités cognitives et comportementale ». Par ailleurs, «le diagnostic des cas en temps opportun constitue une démarche proactive permettant d'orienter les enfants vers les parcours de prise en charge les plus adaptés avant le début de l'année scolaire».

6 MORTS ET 22 BLESSÉS DANS UN DÉRAPAGE D'UN BUS

Un autre drame routier à Constantine

Six personnes sont décédées et 22 autres ont été blessées suite au dérapage d'un bus de transport de personnel suivi d'une chute dans un ravin, survenu jeudi matin dans la commune d'Ibn Ziad à Constantine, indique un bilan de la Protection civile. L'accident impliquant un bus de transport de personnel qui a dérapé et chuté dans un ravin, sur la route nationale RN-79 reliant les wilayas de Constantine et de Mila a causé la mort six personnes, a précisé le chef du bureau de documentation, des statistiques et de sensibilisation de cette direction, le commandant Samir Benharzallah. L'accident, a ajouté la même source,



a causé également des blessures de divers degrés à 22 autres personnes qui ont été pris en charge, en présence des autorités locales, par la polyclinique de la même commune, l'établissement public hospitalier (EPH) de la cité El Bir (Constantine) et le CHU Benbadis. Les services de la Protection civile ont mobilisé pour cet accident 40 éléments, tous grades confondus, 10 ambulances et des camions anti-incendie, a indiqué la même source. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité territoriale-ment compétents pour déterminer les causes et les circonstances exactes de l'accident.

Les autorités locales de la wilaya de Tiaret ont mobilisé tous les moyens humains et matériels nécessaires pour la prise en charge des blessés de l'accident de la route survenu jeudi après-midi dans la commune de Chehaima, suite à une collision entre une voiture de tourisme et un camion, faisant six (6) morts et deux (2) blessés, indique un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. «Après le tragique accident de la route, survenu jeudi 6 août 2026 sur le chemin

de wilaya numéro 2, dans la commune de Chehaima, suite à une collision entre une voiture de tourisme et un camion, faisant six (6) morts sur place et deux (2) blessés à divers degrés de gravité, les autorités locales de la wilaya de Tiaret sont intervenues immédiatement en mobilisant l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la prise en charge des blessés», précise le communiqué. Dans ce cadre, les autorités locales se sont rendues sur les lieux de l'accident pour superviser les

opérations d'intervention et d'évacuation des blessés, tout en donnant des instructions pour la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour une intervention rapide et une prise en charge optimale des blessés. Les blessés ont été transférés vers l'Etablissement public hospitalier d'Aïn Deheb pour y recevoir les soins nécessaires, tandis que les services de sécurité compétents ont ouvert une enquête afin de déterminer les causes et les circonstances de l'accident, conclut le communiqué.

ATTEINTE À LA PERSONNE DU PRÉSIDENT ABDELMADJID TEBBOUNE

La Cour suprême saisie du pourvoi du procureur général

La chambre criminelle de la Cour suprême a été saisie d'un pourvoi en cassation introduit par le procureur général près la cour d'Alger contre le jugement rendu par le tribunal criminel de deuxième instance dans une affaire impliquant un ancien employé du métro d'Alger, poursuivi pour des publications jugées diffamatoires à l'encontre du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Par Redouane Hannachi

Lors de la dernière session criminelle, clôturée le 16 juillet, le président du tribunal criminel de deuxième instance d'Alger, Mohamed Sendid, a condamné le prévenu à une peine de trois ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois avec sursis.

Détenu à la prison de Koléa, l'accusé a été reconnu coupable d'atteinte à la personne du président de la République. Selon les éléments retenus par l'accusation, il aurait diffusé sur les réseaux sociaux des propos diffamatoires ainsi qu'un photomontage associant le chef de l'État au drapeau israélien. Il lui est également reproché d'avoir publié des contenus affirmant que le président ferait partie de la Knesset israélienne.

Au cours de son audition, le mis en cause a reconnu les faits



qui lui étaient reprochés durant l'instruction judiciaire. Il a toutefois contesté toute intention de porter atteinte à la personne du

président de la République.

À la barre, il a expliqué que son objectif était d'attirer l'attention des autorités sur ce qu'il qualifie

de licenciement arbitraire et abusif du métro d'Alger. Il a déclaré avoir estimé ne disposer d'aucun autre recours et avoir, dans ce contexte, pris contact avec Larbi Zitout afin de lui demander de relayer son affaire.

Lors des réquisitions, le procureur général a demandé une peine de dix ans de prison ferme, estimant que les faits reprochés étaient d'une particulière gravité en raison de la diffusion de propos diffamatoires visant le président de la République, ainsi que l'institution militaire, accompagnés de photomontages présentés comme falsifiés.

De leur côté, les avocats de la défense ont centré leur plaidoirie sur la situation sociale et personnelle de leur client. Ils ont sollicité l'application des dispositions relatives aux circonstances atténuantes. **R.H.**

AFFAIRE DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

Le pourvoi en cassation de Chani Medjdoub examiné en octobre prochain

La chambre criminelle de la Cour suprême devrait se prononcer, au plus tard en octobre prochain, sur le pourvoi en cassation introduit par l'homme d'affaires luxembourgeois Chani Medjdoub contre la décision rendue par la justice algérienne.

Le 20 janvier dernier, le président du tribunal criminel de deuxième instance d'Alger, Réda Beddour, a condamné Chani Medjdoub, jugé par contumace, à une peine de 20 ans de réclusion criminelle. Un mandat d'arrêt international a également été délivré à son encontre.

Le tribunal l'a reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation retenus au cours de l'instruction judiciaire et confirmés par la chambre d'accusation d'Alger, notamment le trafic d'influence, l'abus d'autorité, la conclusion de marchés douteux, le transfert illicite de capitaux vers et depuis l'étranger ainsi que le blanchiment d'argent.

La juridiction a, en outre, ordonné la confiscation de l'ensemble de ses biens mobiliers et immobiliers. Cette décision est conforme aux réquisitions du procureur général, qui avait demandé une peine de 20

ans de prison. Ancien conseiller du PDG d'Algérie Télécom et présenté comme l'un des gestionnaires du projet de l'autoroute Est-Ouest, Chani Medjdoub avait, en revanche, bénéficié d'un acquittement dans le volet de l'affaire lié à Algérie Télécom.

En 2012, il avait été condamné à 15 ans de prison et à une amende de 4 millions de dinars. La même année, les sociétés ZTE Algérie et Huawei Algérie avaient écopé d'une interdiction d'investir en Algérie pendant deux ans et d'une amende d'un million de dinars chacune pour des faits de corruption liés au versement de pots-de-vin.

En 2014, sa peine avait été ramenée à 18 ans de prison et l'amende fixée à 5 millions de dinars, une décision plus clémentine que celle prononcée en première instance. Lors de ce procès, le procureur général près la cour d'appel d'Alger avait requis une peine de 18 ans de réclusion.

UNE ENQUÊTE NÉE DU DOSSIER DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

L'affaire trouve son origine dans une commission rogatoire internationale

adressée au Luxembourg dans le cadre de l'enquête sur l'autoroute Est-Ouest. Les investigations avaient révélé l'existence de versements de pots-de-vin présumés effectués par deux sociétés chinoises au profit de deux responsables impliqués dans le dossier. À la suite de ces révélations, le pôle judiciaire spécialisé d'Alger avait ouvert une enquête sur instruction du parquet général.

Au cours de son procès, Chani Medjdoub, qui avait comparu en fauteuil roulant, a rejeté l'ensemble des accusations. Il avait notamment affirmé que « la banque Natixis est entièrement responsable dans cette affaire », accusant l'établissement bancaire et Mohamed Boukhari d'avoir utilisé des procédés frauduleux pour transférer d'importantes sommes d'argent en euros. Les avocats de la défense avaient, pour leur part, plaidé la nullité de la procédure et la prescription de l'action publique, soutenant que les faits remontaient à 2003 alors que l'information judiciaire n'avait été ouverte qu'en 2008. Le parquet général avait contesté cette thèse, estimant que les infractions reprochées présentaient un

caractère continu, ce qui excluait toute prescription.

Selon le dossier judiciaire, Mohamed Boukhari, ancien cadre dirigeant d'Algérie Télécom, et Chani Medjdoub auraient perçu des commissions occultes en contrepartie de leur intervention dans la conclusion de contrats portant sur les télécommunications et Internet entre Algérie Télécom et les sociétés chinoises ZTE Algérie et Huawei Algérie.

Les enquêteurs soutiennent que ces fonds ont transité par deux sociétés de conseil appartenant aux deux hommes avant d'être versés sur des comptes offshore ouverts au Luxembourg. Les investigations ont également mis en lumière le rôle de la filiale luxembourgeoise de Natixis Private Banking, par laquelle auraient transité les sommes litigieuses.

Mohamed Boukhari avait reconnu devant le juge avoir perçu près de 10 millions de dollars au titre de prestations de conseil, tout en niant avoir influencé l'attribution des marchés conclus avec les entreprises chinoises. **R. H.**

ESCROQUERIE

Le pourvoi d'un commerçant d'El Hamiz rejeté

La chambre pénale de la Cour suprême a récemment rejeté le pourvoi en cassation introduit par un commerçant d'El Hamiz, confirmant ainsi l'arrêt rendu par la cour d'appel d'Alger ainsi que le jugement prononcé en première instance par le tribunal correctionnel de Dar El Beïda.

Le prévenu, actuellement détenu à la prison d'El Harrach, a été définitivement condamné à quatre années de prison ferme pour des faits d'escroquerie et d'abus de confiance au préjudice de son ancienne fiancée.

Lors de l'audience en appel, le procureur général près la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger avait requis la confirmation de cette peine, assortie d'une amende de 200 000 dinars.

Le représentant du ministère public avait estimé que les éléments du dossier démontraient l'existence de manœuvres frauduleuses destinées à obtenir d'importantes sommes d'argent ainsi que le véhicule de la plaignante. Selon les investigations, le mis en cause, identifié par les initiales H.B., commerçant à El Hamiz, avait fait la connaissance de la victime en 2017. Leur relation s'était rapidement transformée en fiançailles après une demande officielle en mariage auprès de la famille de la jeune femme, originaire de Béjaïa. L'accusation soutient que le prévenu aurait progressivement gagné la confiance de sa fiancée avant de lui demander, à plusieurs reprises, des sommes comprises entre 15 et 20 millions de centimes, en lui promettant de les investir dans des projets commerciaux présentés comme très rentables. Les enquêteurs affirment que ces investissements se sont révélés fictifs. Toujours selon le dossier judiciaire, ces demandes se seraient poursuivies lors de

plusieurs déplacements effectués à l'étranger, notamment en Espagne, en Turquie et au Maroc. La plaignante affirme également avoir remis au prévenu l'argent hérité de sa défunte mère ainsi que son véhicule, une Peugeot 208, après que celui-ci lui eut assuré qu'il pouvait l'échanger contre une Audi auprès d'un concessionnaire. L'enquête a par ailleurs établi que le commerçant avait été extradé de France après une condamnation dans une affaire distincte de trafic de cigarettes. Selon la plaignante, il lui aurait dissimulé cette situation en lui faisant croire qu'il se trouvait à l'étranger pour des raisons professionnelles. Au cours de la procédure, la jeune femme a également déclaré avoir découvert que son fiancé avait déjà été marié et était père de plusieurs enfants. À la suite de ces révélations, elle a décidé de déposer plainte auprès du procureur de la République près le tribunal de Dar El Beïda, l'accusant notamment d'escroquerie, d'abus de confiance et d'avoir

porté atteinte à sa vie privée au moyen de photographies qu'elle considère comme truquées. Interpellé par les services de la police judiciaire, le prévenu a été présenté devant le parquet avant d'être placé sous mandat de dépôt par le juge de la comparution immédiate. À l'audience, les débats ont porté sur les mouvements de fonds entre les deux parties. Un témoin est notamment venu confirmer avoir remis à la plaignante une somme de 1,2 milliard de centimes envoyée par sa mère, précisant lui avoir remis l'argent sur l'autoroute Est-Ouest. Pour sa défense, le prévenu a contesté les accusations, soutenant avoir lui-même dépensé d'importantes sommes d'argent durant sa relation avec la plaignante. Son avocat a plaidé la relaxe, estimant que les poursuites étaient motivées par la rupture des fiançailles et qu'elles reposaient sur des déclarations qu'il jugeait dénuées de fondement. **R. H.**

TRANSITION POLITIQUE AU VENEZUELA

Début des pourparlers entre pouvoir et opposition

Sept mois après la capture du président Nicolas Maduro par les Etats-Unis, ces discussions se déroulent sous la houlette de Washington, mais sans la cheffe de l'opposition vénézuélienne, Maria Corina Machado.

Le pouvoir vénézuélien et l'opposition ont ouvert, jeudi 6 août, à Caracas, sous la houlette des Etats-Unis, un dialogue qui pourrait déboucher sur une transition politique et des élections.

Ce processus, sans la présence de la cheffe de l'opposition, Maria Corina Machado – Prix Nobel de la paix –, commence sept mois après la capture du président Nicolas Maduro par l'armée américaine, alors que la présidente par intérim et ancienne vice-présidente, Delcy Rodriguez, gouverne depuis sous forte pression de Washington.

A l'issue de cette première réunion, les parties ont dit avoir souscrit « aux principes de respect de la souveraineté nationale » et de « négociation de bonne foi », mais aussi de « protection des droits humains » et politiques, selon un communiqué commun diffusé sur les réseaux sociaux. Ce processus de dialogue « vise à parvenir à la stabilisation, à la réconciliation politique et à une transition pacifique », a souligné la délégation de l'opposition dans un autre communiqué.

Seuls les photographes ont été autorisés à accéder au Centre des Conventions sur la base militaire



de La Carlota avant le début des discussions.

Lors de la rencontre, qui a commencé avec plusieurs heures de retard, les délégations se sont accordées sur la méthodologie, les cycles de travail et l'ordre du jour des discussions. En principe, les parties doivent se réunir jusqu'à mercredi.

« OCCASION UNIQUE »

Le chef des négociateurs du pouvoir est Jorge Rodriguez, le président de l'Assemblée nationale et frère de Delcy Rodriguez. La cheffe de la délégation de l'opposition est Dinorah Figuera, peu

connue au Venezuela. Ancienne députée vivant en exil, elle était à la tête du groupe parlementaire de l'opposition qui avait remporté la majorité des sièges à l'Assemblée nationale en 2015, à l'issue d'un scrutin dont les résultats avaient été rejetés par M. Maduro. Arrivée mercredi au Venezuela, elle a affirmé à la chaîne de télévision Televen que le « dialogue visait à réinstaurer la démocratie ». « Ces pourparlers directs constituent une occasion unique (...) ». Les Etats-Unis restent déterminés à soutenir ce processus mené par le Venezuela », a déclaré, jeudi, le département d'Etat

dans un communiqué, rappelant le leitmotiv américain concernant le Venezuela : « Stabilisation, reprise économique et réconciliation politique », dans cet ordre.

Le président américain, Donald Trump, a exprimé à maintes reprises sa satisfaction à l'égard du travail de Mme Rodriguez. Bien que les autorités américaines le nient, de nombreux observateurs estiment qu'il y a un veto américain au retour de Mme Machado. Cette dernière, qui avait dit qu'elle ne s'opposerait pas à ce dialogue, a exprimé jeudi son soutien à la récente résolution bipartite impulsée par le sénateur républicain Ted Cruz au Sénat américain, visant à soutenir des « élections libres et équitables au Venezuela ». « Une transition démocratique au Venezuela rétablira notre liberté et notre prospérité, tout en créant un allié vital et fiable pour la sécurité nationale des Etats-Unis et la stabilité régionale, a dit Mme Machado dans un message diffusé sur son compte X. Le peuple vénézuélien est impatient et prêt ! »

LA QUESTION DES PRISONNIERS POLITIQUES

Juan Pablo Guanipa, une des

figures de l'opposition et proche de Mme Machado, a exprimé sa confiance, estimant que la supervision américaine donnait de la crédibilité au processus.

« Cette fois, il existe véritablement un garant qui assure que le chavisme [doctrine du pouvoir d'inspiration socialiste du feu président Hugo Chavez] tiendra parole », a-t-il écrit dans un message sur son compte X, disant espérer un calendrier en vue d'élections et la libération de tous les prisonniers politiques. Le nombre de ces derniers est estimé à près de 400 par l'ONG Foro Penal, malgré des centaines de libérations depuis janvier.

Un groupe de familles de prisonniers politiques a demandé à Dinorah Figuera de profiter du dialogue engagé pour obtenir une sortie de prison de leurs proches. « Nous demandons (...) à Dinorah, à l'équipe de la table de négociation, que les prisonniers politiques ne soient pas une monnaie d'échange. Nous demandons la libération immédiate de tous les prisonniers politiques », a déclaré Mayra Morales, 40 ans, sœur d'un militaire prisonnier politique, lors d'une conférence de presse près de l'ambassade des Etats-Unis.

R.I./Agences

SRI LANKA

Nouvelle vague de mutineries en prison

Ces dernières semaines, 10 gardiens et 23 détenus ont été tués, lors de deux émeutes distinctes dans deux prisons situées dans la banlieue de Colombo. Selon les autorités, cette recrudescence des tensions s'explique par la surpopulation carcérale.

Le Sri Lanka a déployé, hier, des troupes dans sa principale prison de haute sécurité à Colombo et dans deux autres établissements pénitentiaires après des tentatives d'évasion qui ont fait trois morts et 23 blessés parmi les

détenus, a déclaré le ministre de la sécurité publique, Ananda Wijepala. Un prisonnier a été tué et 10 autres blessés jeudi soir dans le centre pénitentiaire de Welikada, à Colombo, lorsque les gardiens ont déjoué une tentative d'évasion d'une quarantaine de détenus, a-t-il précisé.

Ces dernières semaines, dix gardiens et 23 détenus ont été tués, lors de deux émeutes distinctes dans deux prisons situées dans la banlieue de Colombo. Selon les autorités, cette recrudescence

des tensions s'explique par la surpopulation carcérale. Les établissements pénitentiaires de l'île accueillent environ quatre fois plus de détenus que leur capacité prévue.

SCHEMA RÉCURRENT

Devant le Parlement, M. Wijepala a assuré que la situation dans la prison de haute sécurité à Colombo, où des centaines de soldats et de membres de commandos de la police ont été déployés, était maîtrisée. Des violences ont

cependant éclaté dans la prison de Kuruwita, située à environ 80 kilomètres au sud-est de Colombo, la capitale du Sri Lanka, faisant deux morts et 13 blessés. « Des forces de sécurité ont également été déployées dans cette prison et l'ordre a été rétabli », a assuré M. Wijepala. Des troubles ont également été signalés à la prison de Pallansena, au nord de Colombo, où 30 détenus sont montés sur le toit de l'établissement après le petit déjeuner et ont refusé vendredi de regagner

leurs cellules. « Nous observons un schéma récurrent dans ces incidents et suspectons un complot », a souligné le ministre, sans donner plus de détails. Le mois dernier, les autorités ont annoncé leur intention de convertir en prisons des bâtiments publics désaffectés, mais aucun site n'est encore opérationnel. Plus des trois quarts des détenus au Sri Lanka sont en détention provisoire dans l'attente de leur procès, la plupart dans le cadre d'affaires liées à la drogue.

MASSACRE EN THAÏLANDE

Un adolescent tue 7 personnes

Un adolescent de 14 ans a tué, hier, ses grands-parents à l'aide du pistolet de son grand-père avant de faire cinq autres victimes dans son lycée, près de Bangkok, a déclaré la police thaïlandaise. Le tireur, qui a ensuite retourné son arme contre lui, est également mort, ont fait savoir les autorités. L'adolescent avait « clairement planifié » son attaque, a déclaré le premier ministre thaïlandais, Anutin Charnvirakul, présent sur place. « La police a interrogé son ami proche, qui a déclaré que le suspect était sous pression » à l'école, a-t-il ajouté. Après avoir initialement annoncé huit morts, les autorités ont ajusté leur bilan à sept : les deux grands-

parents, deux enseignants et trois membres de l'encadrement scolaire. Plus de 30 personnes ont, par ailleurs, été blessées, dont neuf se trouvent dans un état grave, a précisé le premier ministre. Des parents se sont précipités vers le lycée après le drame pour récupérer leurs enfants, alors que des élèves et des membres du personnel, en larmes, se reconfortaient mutuellement à l'extérieur.

UN INCIDENT QUI « N'AURAIT JAMAIS DÛ ARRIVER »

Quinze élèves ont été blessés en tentant de fuir, a dit le vice-ministre de l'intérieur, Polapee Suwunchwee, à la chaîne publique

Thai PBS. « J'ai vu des milliers d'élèves se précipiter dehors. Certains n'avaient même pas de chaussures », a dit Thongchai Thanakat, conducteur de moto-taxi, qui travaille depuis une vingtaine d'années devant l'établissement de 3 000 élèves. Selon le premier ministre, le pistolet a été légalement enregistré, mais le tireur est « parvenu à y accéder d'une manière ou d'une autre ». Anutin Charnvirakul avait évoqué plus tôt, au siège du gouvernement, un « incident terrible », qui « n'aurait jamais dû arriver ». « C'est pour cette raison que le gouvernement n'autorise pas la possession d'armes à feu », avait-il ajouté. La Thaïlande affiche l'un des taux de

possession d'armes les plus élevés de la région, avec quelque 10 millions d'armes à feu estimées en circulation, soit une pour sept habitants. Les engagements politiques à durcir la législation sur les armes n'ont pas empêché la répétition de fusillades. Un adolescent avait ouvert le feu en février dans une école du sud du pays, tuant le directeur de l'établissement et blessant deux élèves avant d'être arrêté par la police. En 2022, un ancien policier armé d'un pistolet et d'un couteau avait tué 24 enfants et 12 adultes dans une garderie du nord du pays, l'un des massacres les plus meurtriers de Thaïlande.

RÉOUVERTURE DU DÉTROIT D'ORMUZ

Téhéran et Oman se mettent d'accord

Les coordonnées géographiques du tracé envisagé par les deux parties ont été approuvées.

Un accord concernant le détroit d'Ormuz a été trouvé entre l'Iran et Oman mercredi dernier, selon la République islamique. La réouverture est conditionnée à la position des États-Unis, accusés par l'Iran de ne pas assurer un climat de sûreté dans le détroit. Les Américains accusent des «radicaux fous» de ralentir le processus. Un nouveau pas vers la fin de la guerre? L'Iran a indiqué, ce mercredi, s'être accordé avec le sultanat d'Oman sur un nouvel itinéraire de transit des navires dans le détroit d'Ormuz, dont ils sont tous deux riverains et qui est au cœur des tensions avec les États-Unis. «Les coordonnées géographiques du tracé envisagé par les deux parties ont été approuvées», a indiqué Esmail Baghaï, le porte-parole de la diplomatie iranienne, cité par l'agence de presse officielle Irna. Selon le quotidien américain The New York Times, qui s'appuie sur le témoignage d'une source proche du dossier, «les navires se dirigeant vers le golfe Persique transiteraient par une route contrôlée par l'Iran et située à proximité de ses côtes. Les navires quittant le Golfe emprunteraient, quant à eux, une voie située près d'Oman». Les autorités iraniennes ont affirmé que, bien qu'aucun frais de douane ne seront appliqués, des «frais de service» entreraient en vigueur pour couvrir l'impact environnemental du transport, selon le New York Times. Les États-Unis et d'autres pays ont rejeté cette annonce, invoquant le droit international de la mer.

Esmail Baghaï a aussi émis des réserves sur la mise en place de l'accord, du fait que des «facteurs» le «rendant peu sûr exis-



tent toujours du côté des États-Unis, notamment le blocus naval et d'autres actions agressives et menaçantes contre l'Iran et ses intérêts». Des sources iraniennes auprès de médias locaux ont affirmé que la réouverture de la voie maritime dépendra donc des actions de Washington, qui a, de son côté, imposé un blocus des ports iraniens.

Esmail Baghaï a précisé que l'Iran et Oman travaillaient à une «déclaration conjointe», sous réserve que des «parties tierces ne viennent pas entraver le processus», sans viser explicitement les États-Unis. 20% du pétrole et du gaz naturel liquéfié produits dans le monde transitaient par le détroit d'Ormuz avant le début de la guerre. Ce qui fait de ce point de passage un point clé majeur des négociations entre la République islamique et les États-Unis pour

parvenir à une résolution du conflit débuté le 28 février dernier par une attaque israélo-américaine sur l'Iran. Donald Trump est très attaché à une réouverture rapide du point de passage que l'Iran contrôle. Mardi, le président américain avait menacé son ennemi de le «frapper très fort» si le détroit n'était pas «ouvert rapidement»

LES USA ÉCARTÉS

L'administration américaine affirme d'ailleurs que des négociations pour la réouverture sont sur le point d'aboutir. Mais l'Iran dément ces affirmations et nie toute discussion avec Washington. Il affirme que l'accord avec Oman sera privilégié. Esmail Baghaï a qualifié les discussions avec le sultanat de «professionnelles» et «allant de l'avant», tranchant avec les tentatives de négocia-

tions impulsées par les États-Unis.

Le vice-président américain, JD Vance, a reconnu mercredi sur Fox News que les négociations avec l'Iran avaient été inégales, affirmant que l'administration Trump avait connu à la fois des avancées et des revers dans ses efforts pour parvenir à un accord. Il a en revanche remis la faute sur le pouvoir iranien, divisé entre des responsables souhaitant la fin du conflit tandis que des «radicaux fous» voudraient qu'il se poursuive. «Premièrement, les Iraniens sont des gens extrêmement difficiles. Deuxièmement, leur système est fragmenté», a-t-il affirmé. Le 17 juin dernier, lorsque les deux parties ont signé un protocole d'accord à Versailles, en France, la réouverture du détroit semblait imminente. Et la guerre devait prendre fin, au

maximum, 60 jours plus tard. Néanmoins, les États-Unis ont repris leur campagne de plus belle le 7 juillet dernier, en frappant massivement des cibles stratégiques en Iran. Ce qui a provoqué le blocage, de nouveau, du détroit d'Ormuz par l'Iran.

DES COMMUNICATIONS «COMPLIQUÉES» AVEC LE GUIDE SUPRÊME

Au premier jour de la guerre, le Guide suprême iranien Ali Khamenei avait été tué dans les frappes israélo-américaines. Son fils, Mojtaba Khamenei, avait alors été nommé à sa suite, mais ne s'est jamais présenté publiquement depuis. Le président iranien Massoud Pezeshkian a indiqué que la communication avec le Guide suprême était «compliquée en ce moment». Mais que «dans tous les cas, sa présence est une très bonne source de puissance pour nous, pour que nous continuons», a déclaré le chef de l'État iranien.

De leur côté, les rebelles houthis du Yémen, soutenus par la République islamique, ont annoncé mercredi avoir attaqué deux pétroliers saoudiens en mer Rouge et dans le golfe d'Aden, dans le cadre du blocus qu'ils avaient annoncé à l'encontre de la flotte du royaume.

Cette guerre, qui a longtemps été l'apanage des frappes de drones et de missiles balistiques, se déporte de plus en plus clairement sur la mer. Ce qui n'est pas sans impact sur l'économie mondiale.

Toutefois, selon la BBC, les cours du pétrole ont légèrement reculé jeudi, le Brent, référence mondiale, s'établissant en baisse de 0,3% à 79,24 dollars lors de l'ouverture des marchés en Asie.

TURQUIE-ARABIE SAOUDITE-PAKISTAN

Un accord de défense signé

La Turquie, l'Arabie saoudite et le Pakistan ont signé hier un accord conjoint de défense lors d'un sommet trilatéral à La Mecque, s'engageant à renforcer leur sécurité collective et leur coopération en matière de défense ainsi qu'à promouvoir la paix et la stabilité dans la région

et au-delà. L'Accord conjoint de défense de La Mecque a été signé par le président turc Recep Tayyip Erdogan, le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane et le Premier ministre pakistanais Shehbaz Sharif, lors du sommet organisé au palais Al-Safa. D'après un communiqué

de la Direction de la communication de la présidence turque, cet accord traduit l'engagement commun des trois pays à renforcer leur sécurité collective, en s'appuyant sur leurs liens historiques anciens, leur solidarité islamique, leurs intérêts stratégiques communs et leur étroite

coopération en matière de défense.

L'accord vise à renforcer la dissuasion collective contre tout acte d'agression et prévoit qu'une attaque armée contre l'un des trois pays sera considérée comme une attaque contre eux tous.

Il prévoit également d'élargir la coopération en matière de défense entre les trois pays dans tous les domaines. Le roi Salmane ben Abdelaziz Al-Saoud a accueilli Recep Tayyip Erdogan et Shehbaz Sharif en Arabie saoudite à l'occasion de ce sommet.

SUD LIBAN

L'entité sioniste frappe encore

L'entité sioniste a mené dans la nuit une série de frappes contre deux localités du sud du Liban, parallèlement à la poursuite des négociations entre les deux pays, à Rome. L'Agence nationale de l'information (NNA) libanaise a annoncé que «l'ennemi israélien a[vait] intensifié ses attaques» dans la région de Tyr, en menant depuis la nuit de mercredi 5 août «une série de raids aériens et des bombardements». Des drones israéliens se sont abattus sur un quartier du village de Bourj Al-Chemali

avant une nouvelle frappe aérienne contre le même site, faisant huit blessés, a ajouté l'agence de presse. Selon la même source, l'aviation israélienne a également visé Mansouri, à une dizaine de kilomètres plus au sud, dont les habitants avaient reçu mardi un ordre d'évacuation.

Mardi, l'armée israélienne a dit avoir mené cette opération militaire en réponse à ce qu'elle a qualifié de «violation flagrante du cessez-le-feu» par le Hezbollah. Une personne a été tuée et 12 autres blessées

mercredi dans un bombardement israélien ayant visé une salle de prière située dans un cimetière de la localité de Tebnine, selon le ministère de la santé libanais.

Cette escalade survient après l'annonce, jeudi matin, de la mort de deux soldats israéliens dans le sud du Liban, les premières pertes enregistrées par l'armée israélienne dans cette région depuis plus d'un mois. Le Hezbollah n'a pas réagi dans l'immédiat. Le Liban et Israël tiennent depuis mardi à Rome un septième cycle de

négociations directes sous médiation américaine. Les deux pays ont conclu, en juin, un accord-cadre prévoyant le désarmement du Hezbollah, un retrait progressif des forces israéliennes du sud du Liban et le déploiement de l'armée libanaise dans la région. Le Hezbollah rejette cet accord et refuse de déposer les armes. Depuis le début de la guerre, plus de 4 300 personnes ont été tuées au Liban tandis que 38 soldats israéliens et un contractuel civil ont perdu la vie.

GUERRE OUVERTE À LA FIFA L'UEFA défie Infantino

Malgré les excuses de Gianni Infantino après l'abandon d'un projet controversé, l'UEFA maintient la pression et brandit toujours la menace d'un boycott des prochaines Coupes du monde.

La crise à la FIFA est loin d'être terminée. Malgré les excuses de l'instance, ou plutôt de son président, l'UEFA ne désarme pas. Dans un nouveau communiqué, la confédération européenne a réaffirmé sa menace de boycotter la Coupe du monde et a posé des conditions strictes pour y renoncer.

L'UEFA ne relâche pas la pression sur Gianni Infantino. Au lendemain de la réunion de crise organisée au Maroc, à l'issue de laquelle le président de la FIFA a reçu le « plein soutien » de ses cadres dirigeants, la confédération européenne a réaffirmé ce jeudi sa menace de voir ses 55 fédérations boycotter les futures Coupes du monde, masculines comme féminines.

Interrogée par Sky Sport, l'UEFA a indiqué que cette option restait toujours sur la table, malgré les excuses présentées la veille par la FIFA après l'abandon de son projet de vente de parts de la Coupe du monde à des investisseurs privés. L'instance européenne estime avoir perdu confiance en Gianni Infantino et l'a de nouveau affirmé.

L'UEFA a également précisé les deux conditions nécessaires pour renoncer à un éventuel boycott. « Premièrement, les projets de vente des compétitions majeures devaient être retirés ; deuxièmement, des garanties doivent être données », a expliqué un porte-parole.

La confédération exige notamment l'assurance que de telles tentatives visant à «



défigurer le jeu » ne se reproduiront plus jamais. Or, selon l'UEFA, « ces conditions n'ont pas été remplies ». Elle rappelle par ailleurs avoir clairement indiqué, dès samedi dernier, avoir « perdu confiance dans la présidence de Gianni Infantino », une position qui reste inchangée.

Malgré les excuses de la FIFA et le soutien affiché à Gianni Infantino, l'UEFA a donc réaffirmé ce jeudi sa menace de boycotter la Coupe du monde. Dans son communiqué, elle estime que ces excuses « ne changent rien » et maintient ses deux exigences : le retrait des projets de vente et la garantie qu'aucune tentative de modification profonde du football ne se reproduira.

De son côté, la Confédération africaine de football (CAF), qui compte 54 associations membres affiliées à la FIFA, reste un allié important de Gianni Infantino. Elle lui a « réaffirmé à l'unanimité son soutien »

dans un communiqué publié jeudi 6 août au soir, à l'issue d'une réunion de son comité exécutif.

La CAF a « accueilli favorablement » les excuses du président de la FIFA présentées mercredi, tout en rappelant que « le respect de la gouvernance, des procédures régulières et de la transparence est essentiel et non négociable ».

Le continent africain figure parmi les principaux bénéficiaires des programmes de développement du football mis en place par la FIFA. En octobre 2025, Gianni Infantino indiquait que l'organisation avait reversé environ 1,28 milliard de dollars à la CAF via différents mécanismes de solidarité depuis son élection en 2016.

Le président de la CAF, Patrice Motsepe, a d'ailleurs remercié Gianni Infantino « pour son appui constant au football africain au fil des années ».

REAL MADRID

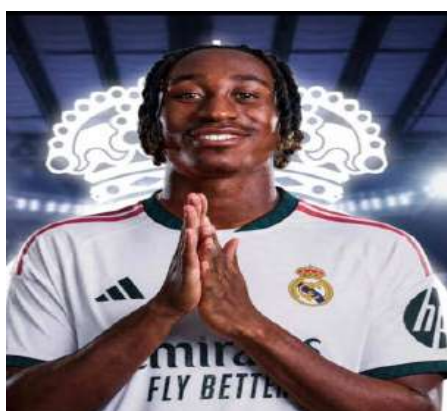
Vinícius prolonge, Diomandé débarque



Le Real Madrid continue d'affirmer ses ambitions pour les prochaines années. Alors que le club madrilène travaille à la construction d'une équipe capable de dominer le football européen sur le long terme, deux dossiers majeurs ont marqué son actualité : la prolongation de Vinícius Júnior et l'arrivée de Yan Diomandé.

Après de longs mois de discussions, le Real Madrid et Vinícius Júnior seraient parvenus à un accord pour prolonger l'aventure commune. L'ailier brésilien, dont le contrat arrivait à échéance en juin prochain, devrait ainsi rester au Santiago Bernabéu jusqu'en 2032.

Le dossier avait pourtant suscité de nombreuses interrogations. Pendant plusieurs semaines, l'avenir du joueur de 26 ans a alimenté les spéculations, notamment en raison de l'intérêt affiché par Arsenal. Le club anglais aurait été prêt à investir près de 150 millions d'euros pour tenter de



convaincre le Real Madrid de céder sa star.

Mais Vinícius aurait finalement choisi la stabilité et la continuité. Arrivé à Madrid en 2018 en provenance de Flamengo, le Brésilien est devenu l'un des joueurs majeurs de l'effectif madrilène, remportant notamment plusieurs titres nationaux et internationaux avec le club.

Cette prolongation représente un signal fort envoyé par la direction du Real Madrid : conserver ses cadres tout en maintenant une équipe compétitive au plus haut niveau.

LE NOUVEAU JOYAU IVOIRIEN DU REAL MADRID

Dans le même temps, le Real Madrid a frappé un grand coup sur le marché des transferts avec l'arrivée de Yan Diomandé en provenance du RB Leipzig.

L'ailier ivoirien de 19 ans s'est engagé

avec le club espagnol jusqu'au 30 juin 2033. Considéré comme l'un des grands espoirs du football mondial, Diomandé rejoint la Maison Blanche avec l'étiquette d'un investissement majeur pour l'avenir.

Selon plusieurs sources, l'opération pourrait atteindre 140 millions d'euros, avec un montant initial estimé à 125 millions d'euros garantis, auquel pourraient s'ajouter différents bonus.

Un montant qui ferait de Diomandé la recrue la plus chère de l'histoire du Real Madrid, devant Jude Bellingham, arrivé en 2023 pour environ 103 millions d'euros.

UN PARI SUR LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Le recrutement de Yan Diomandé illustre la stratégie du Real Madrid : anticiper l'avenir en attirant les plus grands talents avant qu'ils n'atteignent leur pleine maturité. Après Vinícius Júnior, Rodrygo, Jude Bellingham ou encore d'autres jeunes profils prometteurs, le club continue de miser sur une génération appelée à porter son projet sportif.

Malgré plusieurs rebondissements dans les négociations, notamment des discussions complexes entre les différents acteurs du dossier, l'accord final aurait été trouvé entre le Real Madrid et Leipzig. Avec la prolongation de Vinícius et l'arrivée annoncée de Diomandé, le Real Madrid confirme une nouvelle fois son ambition : rester au sommet du football mondial tout en préparant déjà les succès de demain.

●MALGÉ UN INTÉRÊT MERENGUE RODRI PRÉFÈRE LE BARÇA



Le FC Barcelone aurait obtenu l'accord de principe de Rodri pour ouvrir des négociations avec Manchester City en vue d'un éventuel transfert. Cet accord avec le joueur ne garantit toutefois pas la conclusion de l'opération. Selon les informations rapportées, l'entraîneur du Barça Hansi Flick aurait convaincu Rodri lors d'un échange téléphonique, alors que le club catalan cherche un milieu expérimenté après la blessure de Frenkie de Jong. Rodri, 30 ans, est également annoncé dans le viseur du Real Madrid. Manchester City pourrait accepter un départ pour environ 60 millions d'euros, son contrat arrivant bientôt à échéance.

●LIGUE 1 MONACO ACCÉLÈRE POUR FARÈS GHEDJEMIS



L'AS Monaco a fait de l'international algérien, Farès Ghedjemis, sa priorité pour renforcer son aile droite. Après une première offre de 7 millions d'euros + 2 millions de bonus refusée par Frosinone, le club monégasque prépare une nouvelle proposition.

Auteur d'une saison remarquable en Serie B avec 15 buts et 3 passes décisives, l'ailier algérien de 23 ans a été élu meilleur joueur du championnat. Plusieurs clubs, dont le Celtic Glasgow et les Rangers, se sont également positionnés, mais Ghedjemis serait séduit par un transfert à Monaco.

Un accord autour de 10 millions d'euros pourrait prochainement être trouvé entre les deux clubs.

●PSG MAGHNÈS AKLIOUCHE ARRIVE



Le Paris SG a officialisé avant-hier soir l'arrivée en provenance de l'AS Monaco du milieu offensif français Maghnès Akliouche, qui s'engage avec le club de la capitale jusqu'en 2031.

Présent à la Coupe du monde avec les Bleus pour une entrée en jeu, le joueur de 24 ans, qui portera le numéro 11, constitue la première recrue majeure du club double champion d'Europe, qui a également recruté le tout jeune gardien italien Alessandro Longoni.

CAN FÉMININE

Algérie-Côte d'Ivoire, les Vertes à un match du Mondial

Portées par une dynamique encourageante après leur qualification, les Vertes visent une place dans le dernier carré, mais devront se méfier d'une sélection ivoirienne solide, première de son groupe et déterminée à poursuivre son parcours continental.

L'heure de vérité a sonné pour la sélection féminine algérienne. Face à la Côte d'Ivoire, ce soir en quart de finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2026, les Vertes disputent bien plus qu'un simple match à élimination directe : elles jouent une qualification historique pour les demi-finales et la confirmation d'un retour au premier plan sur la scène continentale.

Après une phase de groupes convaincante, marquée notamment par une victoire décisive face au Kenya (2-0), l'Algérie aborde ce rendez-vous avec ambition et détermination. Deuxièmes du groupe A avec six points, les joueuses nationales ont affiché des signes encourageants, entre solidarité collective, engagement et efficacité dans les moments importants.

Mais le défi qui se présente



désormais est d'une tout autre dimension. La Côte d'Ivoire, leader du groupe B avec sept points, arrive avec le statut d'une équipe solide et ambitieuse. Les Ivoiriennes ont confirmé leurs qualités lors du premier tour en dominant la Tanzanie (2-0), grâce aux réalisations

d'Ouedraogo et de Konan sur penalty, affichant une puissance physique et une capacité offensive qui en font une adversaire redoutable.

Pour les Algériennes, la clé de la rencontre résidera dans la maîtrise des détails. Face à une équipe ivoi-

rienne athlétique et agressive dans les duels, les Vertes devront faire preuve de discipline tactique, de concentration défensive et de réalisme devant le but. La gestion de la pression et la capacité à répondre présentes dans les moments décisifs pourraient faire basculer cette affiche.

Très attendu par les supporters algériens, ce duel représente également une occasion de marquer les esprits. Une victoire ouvrirait aux protégées du staff national les portes du dernier carré africain et renforcerait la dynamique positive autour du football féminin algérien.

Ce soir, au-delà d'un quart de finale, c'est un véritable test de caractère qui attend l'Algérie. Face à une Côte d'Ivoire ambitieuse, les Vertes savent que chaque détail comptera dans la course vers les sommets de la CAN.

JS KABYLIE

Le Centre « Moh Cherf Hannachi » inauguré

La JS Kabylie (JSK) a inauguré, jeudi, son Centre de regroupement et de formation à Yakouren, dans la wilaya de Tizi-Ouzou. L'infrastructure porte le nom de Mohand Chérif Hannachi, ancien président emblématique du club, en hommage à son rôle dans l'histoire de la JSK.

La cérémonie s'est tenue en présence des autorités locales, dont le wali de Tizi-Ouzou, des responsables de l'APW et de l'APC de Yakouren, ainsi que du directeur de la Jeunesse et des Sports. Des membres de la famille de Hannachi, d'anciens joueurs et plusieurs invités ont également assisté à l'événement.

Ce nouveau centre s'inscrit dans les célébrations du 80e anniversaire du club et vise à renforcer la formation des jeunes joueurs. La direction de la JSK considère cette réalisation comme une étape importante pour préparer l'avenir du club tout en s'appuyant sur son héritage historique.

COMPÉTITIONS AFRICAINES INTERCLUBS

Les clubs algériens fixés sur leurs adversaires

Les quatre représentants algériens engagés dans les compétitions africaines interclubs 2026-2027 connaissent désormais leurs adversaires pour les deux premiers tours préliminaires de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération. Le tirage au sort a été effectué avant-hier au Caire, en Égypte.

En Ligue des champions, le MC Alger, triple champion d'Algérie en titre, affrontera au premier tour préliminaire la formation nigérienne de l'ASN Nigelec. Le représentant algérien disputera le match aller à l'extérieur (4-6 septembre), avant de recevoir son adversaire en Algérie (11-13 sep-

tembre).

En cas de qualification, le MCA sera opposé au vainqueur de la double confrontation entre la formation nigérienne des Rangers FC et le club béninois de Sobemap FC. Le match aller aura lieu à l'extérieur les 16-18 octobre, tandis que la manche retour se déroulera à Alger les 23-25 octobre.

La JS Saoura, vice-championne d'Algérie et de retour sur la scène africaine, recevra au match aller du premier tour préliminaire la formation guinéenne du Horoya AC, avant de se déplacer à Conakry pour la manche retour prévue les 11-13 septembre. En cas de qualification, le représen-

tant algérien affrontera le vainqueur de la double confrontation entre Al Merreikh du Soudan et la formation zambienne de Power Dynamos. Le match aller se jouera en Algérie les 16-18 octobre, alors que le retour aura lieu à l'extérieur les 23-25 octobre.

En Coupe de la Confédération, l'USM Alger, championne en titre de l'édition 2026, sera exemptée du premier tour préliminaire. Elle fera son entrée au deuxième tour face au vainqueur de la double confrontation entre la formation équatorienne de The Panthers FC et le club béninois d'Aspac FC.

De son côté, le CR Belouizdad, également exempté du premier tour préliminaire, affrontera au deuxième tour le vainqueur de la double confrontation entre les Mauritaniens de l'AS Douanes et les Guinéens du Hafía FC.

Les deux représentants algériens disputeront le match aller à l'extérieur les 16-18 octobre, avant de jouer la manche retour à Alger les 23-25 octobre.

Au total, 61 équipes participeront à la Ligue des champions africaine, tandis que 56 clubs prendront part à la Coupe de la Confédération, selon la Confédération africaine de football (CAF).

ES TUNIS

Belaïli proche de prolonger



L'Espérance Sportive de Tunis a tranché concernant ses deux internationaux algériens. Youcef Belaïli est proche de prolonger son contrat avec les Sang et Or pour une saison, avec une année en option liée à sa condition physique après sa blessure au genou. À l'inverse, Kouceila Boualia devrait quitter le club après un accord de résiliation à l'amiable. Arrivé en 2025 en provenance de la JS Kabylie, l'ailier de 25 ans a disputé 36 matchs et inscrit 11 buts. Le CR Belouizdad serait déjà intéressé par ses services.

SERIE A

L'Inter relance la piste Rafik Belghali

L'international algérien, Rafik Belghali, devrait quitter le Hellas Vérone cet été après la relégation du club en Serie B. Le latéral droit algérien attire toujours plusieurs clubs italiens, mais la piste de l'AS

Rome semble désormais abandonnée après l'accord trouvé entre la Roma et l'Atlético Madrid pour Nahuel Molina.

Suivi par l'Inter Milan, l'AC Milan, Naples et la Juventus, Bel-

ghali reste très convoité. L'Inter apparaît comme une destination possible, notamment après le départ de Denzel Dumfries vers le Real Madrid.

Lié au Hellas Vérone jusqu'en

2029, le joueur de 24 ans devra choisir un projet lui offrant du temps de jeu pour poursuivre sa progression. Son départ du club italien semble toutefois inévitable.

ESPAGNE

Luca Zidane vers Leganes

Selon les informations de Sasha Nahon, relayées par le quotidien AS, le gardien de but de la sélection nationale, Luca Zidane (28 ans) est sur le point de s'engager avec Leganés.

Le portier quittera Grenade, club avec lequel il est encore sous contrat pour une saison, après la conclusion d'un accord total entre toutes les parties. Le transfert sera finalisé contre une indemnité fixe, accompa-

gnée de bonus éventuels. Il ne manque désormais plus que la signature du contrat pour officialiser l'opération.

L'arrivée du gardien à Butarque devrait accélérer le départ de Juan Soriano (28 ans). De son côté, la direction sportive de Leganés étudie également la possibilité de recruter un deuxième gardien de moins de 23 ans afin de compléter son effectif à ce poste.



HANDISPORT

Les Jeux mondiaux IBSA 2027 à Tachkent

Les Jeux mondiaux de la Fédération internationale des sports pour aveugles (IBSA) auront lieu du 26 mai au 6 juin 2027 à Tachkent, en Ouzbékistan. Considérée comme la plus importante compétition multisports dédiée aux athlètes aveugles et malvoyants, cette manifestation réunira des sportifs venus de différents continents. Organisés tous les quatre ans, ces Jeux visent à promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances et l'accessibilité à travers le sport, tout en mettant en avant les performances et la détermination des athlètes déficients visuels.

Les préparatifs ont déjà commencé avec la création d'un comité d'organisation local, en coordination avec l'IBSA, afin d'assurer le bon déroulement de cette édition qui réunira athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1- Allure rapide du cheval - Genre de graminées.
2- Souverain - Imaginaire. 3- Général français - Celle de la méditerranée et Gibraltar. 4- Homme parfait mais symbolisé - Enchanté. 5- Contre - Aspirer avec la bouche. 6- Instrument pour serrer les objets - Ancienne ville d'Afrique. 7- Conjonction (inversé) - Largeur d'étoffe. 8- De l'allemand - Salû. 9- Prénom féminin - Non Allemand. 10- Elle sont aussi charitables - Divertit.

VERTICALEMENT

1- Qui contient de la graisse - Usa. 2- Insecte d'automne - Fils de Noé. 3- Adjectif numéral (inversé) - Venir au monde. 4- Roi légendaire des pays de Galles - Est anglais. 5- Broyai - Clair (mélangé). 6- S'il est solitaire c'est le ténia (inversé) - Ville côtière près de Jijel. 7- Richesse - Fils d'Abraham. 8- Dernière portion du gros intestin - Interjection. 9- Gelée des eaux - Pas de... détroit unissant la manche et la mer du nord. 10- Petit étudiant - Volcan italien.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Départementale
Départementale
Départementale
Départementale

Coordination
Coordination
Coordination
Coordination

Naration
Narrassion
Narration
Narraçion

Naustalgique
Nostalgique
Nostalgik
Nostalegique

Les mots fléchés

INEXPLICABLE	CRÈME GLACÉE DANS UN CORNET REMETTRE EN L'ÉTAT	HAUSSA DO D'AVANT	CHEVEUX RETOMBANT SUR LE FRONT DYNAMIQUE	DOCTRINE CONTRAIRE À LA FOI CATHOLIQUE	POUR MOI PAS BEAUCOUP	PARADIS
ADORER				ARME BLANCHE FORMELLE-MENT RECONNU		
IL A DIX FOIS DIX ANS SUFFRAGE		MARCHANDE ELLES APPORTENT LES ACHATS À DOMICILE			POISSON DÉLICAT	
À MOI SOUTIEN	AMPLES MONDIAL				QUELQU'UN SE RENDIT	
EXCLUSION D'UN ÉLÈVE MOURIR		TRÈS INTÉLLIGENT		PETITS ÉCRANS		DISPUTE DE COUPLE
		PRONOM RELATIF			IL FAIT LEVER LA PÂTE	ORIFICES DU NEZ
FILS DU FRÈRE	JEUNE RUMINANT OBSERVÉ		ERRE SANS BUT AVERTISSEMENT PRÉALABLE			
		GUETTE DEVANT L'ANNÉE			LES QUATRE SAISONS MOI EN PSY	
NOUNOU RÉGAL DE TOUTOU			TRAITÉ AVEC UN PROFOND RESPECT OUVRIER DU BOIS			MONUMENTS FUNÉRAIRES
	RAISONNABLES PAS VIRTUELLE			PRODUIT UN EFFET POLICE PRIVÉE		
ANCIENNES COLÈRES FRÈRE DE CAÏN		VÉHICULES DE TRANSPORT LADY DÉFUNTE				
		CÉLESTE COÛTE			MOT DE LIAISON SOUS LA PAUPIÈRE	
ARTICLE MASCULIN ESTUAIRE	FORT ÂGÉ À TOI			POLISSON SANS VALEUR		
		LES OUVRIERS Y TRAVAILLENT EN LES				ÎLE OU NOTE
POLICIERS EN UNIFORMES	VENDRE... PROVISOIREMENT		AVOIR TRÈS CHAUD			
			PAREILLES			

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Oasis d'Algérie

ACRE	JUELLE	ROI
AMOUREUX	LOCATAIRE	ROSÉE
BILBOQUET	LONGUE	ROUE
BRIQUET	MAGAZINE	RUPTURE
CALE	MASCARADE	SECRÉTAIRE
CARRELAGE	MENACE	SITUATION
CLOCHETTES	MÉTRO	SKIKDA
COLLÈGUE	NATTE	SPÉCIMEN
COMIQUE	NICHE	STORES
COTON	NIÈCE	TANNIN
DÉSESPOIR	NORMAL	TARTE
DIPLOMATE	ORAGE	TAS
ÉCOLOGIE	OREILLES	TASSE
ÉDITÉE	OURLET	TÉBESSA
ELLE	PACTE	TIARET
GALBE	PARADOXAL	TORPILLEUR
GARÇON	PÉRIODIQUE	TRICOT
GENTILLESSE	PORTEUR	UNI
GÉOLOGIE	QUESTIONS	ZOO
GRAVIER	REMISE	
IDIOT	RESTITUÉ	
IMMEUBLE	RITUELLE	
INDÉPENDANT	ROCK	
INFORMATIQUE	RODAGE	

R	O	U	E	S	N	O	I	T	S	E	U	Q	I	D	O	I	R	E	P
O	P	L	N	A	N	S	E	E	S	P	C	N	E	E	N	R	S	G	E
S	L	A	T	I	N	R	E	E	S	A	E	S	O	D	U	I	A	E	S
E	H	T	C	E	U	I	T	C	L	S	E	C	E	T	T	G	E	G	S
E	E	H	O	T	U	T	N	E	R	S	A	P	I	U	O	T	N	K	E
I	E	E	P	R	E	Q	T	N	P	E	E	T	A	M	I	C	I	O	L
G	D	U	C	H	E	A	I	O	A	N	T	T	E	D	E	K	I	O	L
O	R	I	C	E	M	I	I	M	D	T	I	A	E	U	D	N	C	R	I
L	A	O	O	O	I	R	L	A	O	O	O	U	I	A	Q	A	A	E	T
O	L	P	L	T	E	N	N	L	N	C	Q	R	M	R	T	I	U	C	N
C	B	P	A	G	R	T	D	E	E	I	E	O	P	A	E	T	R	E	E
E	I	I	A	R	T	A	U	E	T	S	U	L	I	I	I	M	T	B	G
D	E	D	L	A	A	G	S	A	L	R	R	R	L	T	L	R	I	R	A
A	O	L	R	B	E	D	M	S	E	B	E	U	S	E	A	L	A	S	L
R	G	E	L	L	O	R	O	U	E	N	U	E	E	T	U	V	E	L	E
A	T	A	L	E	O	Q	X	X	O	B	R	E	E	T	I	T	A	U	R
C	T	O	L	F	M	K	U	C	A	O	E	L	M	E	R	M	I	E	R
S	C	A	N	B	C	U	R	E	T	L	R	T	R	M	R	O	O	R	A
A	A	I	S	O	E	A	J	S	T	U	I	O	A	O	I	O	P	C	C
M	E	T	R	O	G	E	O	L	O	G	I	E	N	I	Z	A	G	A	M

SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÈCHES

HORIZONTALEMENT

MALPROPREMENT - MOTIVANTE - VE - ABC - REVEILLE - RASE - ORNIÈRE - BILE - UT - COUTS - OEUFS - VERRES - IL - IRAS - LE - BA - ELLE - PUE - TRI - CUISINES - NIE - RA - NOCIVES - E - USITE - UNISSON - SARCLER - EST - GROG - HO - AS - SA - EN - MISOGYNES - SOC - DUC - PERILS - ETRE - DA - IDÉE - BLEUTÉE - VESTE

VERTICALEMENT

CAMBRIOLÉURS - RECEL - LOCALE - LIAISON - TE - APT - SEUILS - TAG - DRU - RIRE - FREINER - MUET - LOVE - USA - NO - CHIC - E - PAVOT - SPECULOS - DE - ORNER - V - USINE - OPA - ETINCELE - VIRAGE - V - AMÉLIORE - NES - SYRIE - E - LEUR - TISSE - NIDS - INVERTEBRE - OSSELET - TE - ESSAI - ENTASSE.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

1- DAMAS - EROS. 2- AMI - ANNOTA. 3- MOELLE - NET. 4- ER - OISIF - A. 5- CAGE - CLAN. 6- BÊTE - VOEU. 7- I - TETON - TU. 8- LUE - ELEVES. 9- ANNELE - EUE. 10- NIDS - SERRE.

VERTICALEMENT

1- AH - BILAN. 2- AMORCE - UNI. 3- MIE - ATTEND. 4- A - LOGEE - ES. 5- SALIE - TEL. 6- NES - VOLES. 7- EN - ICONNE - E. 8- RONFLE - VER. 9- OTE - AUTEUR. 10- SATAN - USEE.

4x4

Inhumainement - Shakespeare
Compromettre - Glouton

BIFFE-TOUT : MATRICULE

zona

UNE MALADIE PEU CONNUE

Le zona est la manifestation d'une réactivation du virus de la varicelle, le plus souvent chez les adultes âgés de plus de 50 ans.



Elle se caractérise par l'apparition de vésicules sur la peau, parfois éprouvante. Souvent bénigne, cette infection localisée peut-être invalidante par ses complications, en particulier des douleurs qui peuvent persister longtemps après l'éruption. Les traitements du zona visent à soulager la douleur et à éviter que celle-ci devienne chronique.

QU'EST-CE QUE LE ZONA ?

Le zona est une infection qui peut toucher toutes les personnes ayant eu la varicelle. Elle est due à la réactivation du virus de la varicelle, jusque-là dormant dans les ganglions nerveux situés le long de la colonne vertébrale. Souvent bénin, le zona peut avoir des formes graves chez des personnes immunodéprimées. Dans la très grande majorité des cas, les personnes touchées par le zona ne connaîtront qu'un seul épisode au cours de leur vie, mais dans 1 % des cas, un ou plusieurs autres épisodes peuvent survenir.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DU ZONA ?

Les symptômes du zona varient selon le nerf touché. Le plus souvent, celui-ci innerve un seul côté du corps. Sur cette zone, la peau devient plus sensible aux frottements, avec une sensation de brûlure. En 1 à 2 jours, des boutons contenant un peu de liquide clair apparaissent. Ils sèchent et se couvrent de croûtes qui tombent après une dizaine de jours. La zone infectée reste douloureuse pendant 3 à 4 semaines. Dans certains cas, ces douleurs persistent plusieurs mois.

LE ZONA EST-IL UNE MALADIE FRÉQUENTE ?

La réactivation du virus de la varicelle, cause du zona, est observée chez environ 20 % des personnes, le plus souvent après 50 ans ou lorsque le système immunitaire est affaibli.

QUELLES SONT LES FORMES LES PLUS FRÉQUENTES DE ZONA ?

La forme la plus fréquente est le zona intercostal. Le plus souvent, le nerf touché innerve une région de la peau bien délimitée, sur un seul côté du thorax. Sur cette zone, la peau devient d'abord plus sensible aux frottements, avec une sensation de brûlure ou, au contraire, elle perd sa sensibilité au toucher. La peau prend ensuite une coloration rose vif et, en un à deux jours, des boutons contenant un peu de liquide clair (les « vésicules ») apparaissent. Ces vésicules sont souvent rassemblées en groupes et restent localisées à la zone de sensibilité modifiée. Elles ressemblent à celles observées chez



les enfants qui ont la varicelle. En une semaine, ces vésicules sèchent et se couvrent de croûtes qui tombent après une dizaine de jours. Dans certains cas, une légère fièvre est également observée. Pendant cette phase aiguë, la plupart des patients ressentent des douleurs au niveau de la zone touchée, qui sont déclenchées par les frottements. Parfois, ce sont des douleurs qui évoquent une décharge électrique. Dans 90 % des cas, le zona et les douleurs qu'il provoque disparaissent sans séquelle en trois ou quatre semaines, mais dans certains cas, ces douleurs persistent plusieurs mois après la guérison, notamment chez les personnes de plus de 60 ans.

QUELLES SONT LES AUTRES FORMES DE ZONA ?

Lorsque le virus de la varicelle-zona infecte le nerf ophtalmique (« zona ophtalmique »), le zona peut provoquer un larmoiement, un œil rouge, une sensibilité

anormale à la lumière, des troubles de la vision, ou une lésion de la cornée. Dans ce cas, un avis ophtalmologique est toujours nécessaire. D'autres nerfs crâniens peuvent être touchés et provoquer des troubles particuliers : paralysie d'un côté du visage, bourdonnements, vertiges, diminution de l'acuité auditive, voire perte du goût ou difficultés à avaler. Lorsque le virus se réactive dans un nerf qui innerve les organes du ventre, on peut observer de la constipation (paralysie partielle de l'intestin) ou des difficultés à uriner (quand la vessie est touchée). Chez les personnes dont le système immunitaire est fortement affaibli, le zona peut atteindre plusieurs zones du corps, voire tout le corps. On parle alors de « zona-varicelle » ou de « zona généralisé »

QUAND CONSULTER LORSQU'ON SUSPECTE UN ZONA ?

En règle générale, lorsqu'on pense souffrir de zona, il est toujours préférable de consulter un médecin. Mais cette consultation doit avoir lieu au plus vite quand : les symptômes touchent le visage, les yeux, les paupières, les oreilles, ou plusieurs zones du corps ; la zone touchée présente des signes de faiblesse musculaire (paralysie partielle) ; les douleurs sont insupportables ; la fatigue ou la fièvre est importante. De plus, les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, les personnes diabétiques et celles qui souffrent d'infection par le VIH/sida ou de cancer doivent consulter très rapidement lorsque des symptômes évoquant le zona sont présents.

CHOLESTÉROL

Comprendre ses taux dans le sang



Le dépistage de l'excès de cholestérol se fait par une analyse de sang (effectuée à jeun) qui évalue les taux de cholestérols LDL, HDL et total (voir ci-dessous), ainsi que celui de triglycérides. À partir de 50 ans, un dosage systématique du cholestérol est effectué tous les 5 ans chez les femmes et tous les 3 ans chez les hommes. Ce dosage peut être plus fréquent chez les patients présentant plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire. Lorsqu'une prise de sang montre des valeurs trop élevées, le médecin fait faire une deuxième analyse de sang à jeun pour confirmer les résultats de la première.

LE CHOLESTÉROL LDL

Dans le sang, la grande majorité du cholestérol total est composée de cholestérol dit « LDL ». Autrefois, on l'appelait le « mauvais » cholestérol, en opposition au cholestérol HDL dit « bon » cholestérol (voir ci-dessous). Malheureusement, plusieurs études semblent indiquer que le cholestérol HDL n'a de bon que le nom et qu'il contribue également aux complications cardiovasculaires. Il n'y a donc plus de bon et de mauvais cholestérol... Chez un patient, le taux de cholestérol LDL souhaitable est déterminé par le médecin en fonction de la présence de facteurs de risque cardiovasculaire (voir ci-dessous).

LE CHOLESTÉROL HDL

Autrefois, le cholestérol HDL était qualifié de « bon cholestérol » et il était considéré comme un facteur protecteur de la santé cardiovasculaire. Mais il n'existe plus aucun argument solide pour défendre cette idée, pour deux raisons principales : des études épidémiologiques de forte

puissance ont montré que des taux élevés de cholestérol HDL sont associés à une augmentation de la mortalité totale et de celle du fait d'une maladie cardiovasculaire ; il n'a pas été démontré que l'élévation du cholestérol HDL par un médicament (par exemple, les fibrates, voir plus loin), même en cas de triglycéridémie élevée, même en cas de diabète de type 2, diminue le risque de maladie cardiovasculaire. Les données montrent que le risque de décès de cause cardiovasculaire est moindre lorsque le taux sanguin de cholestérol HDL se situe entre 0,30 et 0,90 g/L. Mais au-delà de 0,90 g/L, le cholestérol HDL semble contribuer au risque de maladie cardiovasculaire. C'est aussi le cas si le taux de cholestérol HDL est inférieur à 0,30 g/L. Désormais, un taux trop faible ou

trop élevé de cholestérol HDL est donc considéré comme un facteur de risque cardiovasculaire au même titre qu'un taux élevé de LDL.

LES TRIGLYCÉRIDES

Les triglycérides constituent l'essentiel des graisses du sang qui ne se trouvent pas sous forme de cholestérol. Le taux de triglycérides augmente après un repas riche et bien arrosé, lors d'une maladie du foie ou après la prise de certains médicaments. Le lien entre un taux élevé de triglycérides (plus de 1,5 g/l) et le risque de maladie cardiovasculaire n'a pas été clairement établi. Si le taux de triglycérides est supérieur à 4 g/l, il existe un risque de pancréatite (inflammation du pancréas, une maladie grave) et un traitement doit être mis en place rapidement.

LE CHOLESTÉROL TOTAL

Sous le terme de cholestérol total, on inclut les taux de cholestérol HDL et LDL, ainsi qu'un cinquième du taux de triglycérides. Ce taux est habituellement inférieur à 2 g/l. Qu'appelle-t-on facteurs de risque cardiovasculaire ? La décision de traiter ou non un excès de cholestérol sanguin repose sur l'évaluation des facteurs de risque de maladie cardiovasculaire du patient. En effet, les experts ont identifié une série de facteurs qui favorisent le développement d'une maladie du cœur ou des vaisseaux. Ces facteurs sont pris en compte pour déterminer si un traitement est nécessaire et, si c'est le cas, le taux souhaitable de cholestérol LDL atteint sous l'effet du traitement (le « taux cible » du traitement).

CES FACTEURS DE RISQUE SONT :

le sexe : les hommes sont plus à risque que les femmes (même si cette différence tend à s'atténuer depuis quelques années) ; l'âge : plus de 50 ans pour un homme ou plus de 60 ans pour une femme ; le tabagisme ; l'hypertension artérielle ; le pays où vit la personne (les pays sont divisés en 4 niveaux de risque selon les habitudes alimentaires et sociales locales) ; le taux sanguin de cholestérol total et LDL. De plus, certaines personnes ont un risque de maladie cardiovasculaire très élevé du fait de leurs antécédents médicaux ou d'autres maladies : par exemple, antécédents de maladie cardiovasculaire (infarctus, angine de poitrine, artérite, AVC), diabète de type 2 en particulier avec atteinte des reins, etc.

CRISE MIGRATOIRE À CEUTA

L'ESPAGNE EXHORTE L'ITALIE À LEVER SES CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES

Face à l'arrivée massive de migrants dans l'enclave espagnole au nord du Maroc le 30 juillet, l'Italie avait rétabli des contrôles aux frontières avec l'Espagne. Vendredi 7 août, Madrid a posé un ultimatum à Rome : lever ces contrôles dans les 48 heures, sous peine de mesures de rétorsion. Une demande refusée.

L'Espagne lance un ultimatum. Quelques jours après l'arrivée de 72 000 migrants dans l'enclave espagnole de Ceuta, ancrée à l'Afrique et au Maroc, les tensions entre Madrid et Rome sont toujours vives, vendredi 7 août. À la suite de cette crise migratoire, l'Italie avait rétabli les contrôles aux frontières avec l'Espagne, une mesure que Madrid considère comme «injuste, contraire aux intérêts de l'Union européenne et discriminatoire à l'égard de la population espagnole». «Nous appelons le gouvernement italien à revoir sa position, à mettre fin aux contrôles et à traiter les Espagnols comme les autres citoyens européens. S'il ne le fait pas avant la fin de la journée du dimanche 9 août, l'Espagne sera contrainte d'adopter des mesures proportionnelles pour protéger les intérêts et la dignité de ses citoyens», a prévenu le gouvernement de Pedro Sánchez dans un communiqué.

L'ITALIE BOTTE EN TOUCHE

L'Espagne a également rappelé que la majorité des personnes entrées illégalement à Ceuta la semaine dernière étaient retournées au Maroc. L'Italie n'a pas tardé à réagir. Selon le quotidien espagnol El País, le gouvernement italien a affirmé qu'il ne réexaminerait pas cette mesure avant le 15 août. «L'Italie n'accepte ni ultimatum ni impositions de l'extérieur en matière de sécurité nationale et de contrôle des frontières», a-t-il déclaré dans un communiqué. «La suspension temporaire de Schengen avec l'Espagne est une décision nécessaire pour protéger la sécurité de nos citoyens et défendre les frontières de l'Europe. C'est une mesure prévue par les traités et qui est devenue aujourd'hui inévitable», avait déjà assuré le ministre italien



des Affaires étrangères, Antonio Tajani, le 31 juillet. Le ministre avait également précisé que les contrôles aux frontières aériennes et maritimes avec l'Espagne seront «ciblés» et ne concerneront que les ressortissants non européens arrivant d'Espagne. De son côté, la cheffe du Conseil des ministres italiens, Giorgia Meloni, avait plaidé pour une suspension de l'Espagne de l'espace Schengen. Or, conformément au droit européen, aucun pays ne peut en exclure un autre unilatéralement de l'espace de libre circulation. Dans les textes, une telle mesure n'est pas envisagée, comme l'explique Marie-Laure Basilién-Gainche, professeure de droit à l'Université

Lyon 3 à l'AFP : «Le système de Schengen ne prévoit pas une telle disposition : un État ne peut pas unilatéralement exclure un autre.» Un constat corroboré par Frédérique Berrod, professeure de droit de l'Union européenne à Sciences Po Strasbourg. «Schengen n'est pas un accord de frontières ouvertes, c'est un accord de gestion de frontières», précise-t-elle. En conséquence, les textes européens, en particulier le Code frontières Schengen, qui établit le principe de libre circulation au sein de cet espace, ne prévoient aucune disposition autorisant l'exclusion d'un État par un autre.

R. N./ Agences

BATNA

Le secteur de l'hydraulique passé au peigne fin

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a effectué, hier, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Batna, qu'il a entamée en présidant une séance de travail consacrée à l'évaluation de la situation du secteur dans cette wilaya. Selon l'exposé présenté au ministre qui était accompagné du wali, Riadh Ben Ahmed, la wilaya de Batna a enregistré, au cours du premier semestre 2026, une capacité de production d'eau potable dépassant 305.000 m³ par jour, au profit de plus de 1,54 million d'habitants. La production repose sur les ressources en eaux souterraines ainsi que sur les transferts hydrauliques à partir du système du barrage de Beni Haroun (Mila) vers le barrage de Koudiet Lemdouar, à Timgad (Batna), qui assure l'alimentation en eau potable de 17 communes de la wilaya. L'exposé a également porté sur les projets stratégiques en cours de réalisation à travers les communes de la wilaya, notamment le projet d'extension de la station de traitement des eaux du barrage de Koudiet Lem-



douar, qui permettra de porter sa capacité de production de 113.000 m³ à 169.000 m³ par jour. Il a aussi été question du projet de station d'épuration des eaux usées de la ville de Batna, d'une capacité de 60.000 m³ par jour, destinée à la réutilisation de ces eaux traitées dans l'irrigation agricole et les usages industriels. Dans son intervention, le ministre a souligné que le secteur des ressources en eau bénéficie d'une attention particulière du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en tant qu'un des piliers essentiels du développe-

ment durable et du renforcement de la sécurité hydrique. Il a rappelé que l'Etat met en œuvre une vision stratégique fondée sur la réalisation de grands transferts d'eau entre les barrages, le développement des stations de dessalement de l'eau de mer et l'interconnexion des différents systèmes hydrauliques, afin d'assurer une répartition équilibrée de cette ressource vitale à travers les différentes wilayas du pays. Bouzegza a, dans ce contexte, insisté sur «la nécessité d'adopter une planification scientifique et des études techniques rigoureuses

lors de la préparation des projets, tout en respectant les délais de réalisation et en mettant les infrastructures en service dès leur achèvement, afin d'améliorer la qualité du service public de l'eau». Il a également mis en avant l'importance de la valorisation des eaux usées traitées et de l'élargissement de leur utilisation dans l'irrigation agricole et les activités industrielles, appelant à accélérer la numérisation du secteur, à adopter des systèmes de gestion intelligents et le pilotage à distance des infrastructures hydrauliques, en vue d'améliorer les performances, de réduire les pertes d'eau et de renforcer la communication en temps réel avec les citoyens. Le ministre poursuit sa visite de travail dans la wilaya de Batna au cours de laquelle, il inspectera plusieurs projets et infrastructures relevant de son secteur dans les communes de Timgad, d'Arris et de Bouzina, avant de se rendre dans les wilayas de Biskra et d'El Kantara pour s'enquérir de la situation du secteur de l'hydraulique dans ces deux wilayas. APS

IL S'EST ENQUIS DE SON ÉTAT DE SANTÉ

Tacherift chez la moudjahida Zahia Kharfallah

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a rendu visite à la moudjahida-symbole, Zahia Kharfallah, à son domicile à Alger, afin de s'enquérir de son état de santé et de sa situation sociale, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Cette visite «s'inscrit dans le cadre du maintien d'un contact permanent avec les symboles de la glorieuse Révolution de libération et intervient en concrétisation des valeurs de fidélité et de reconnaissance envers la génération de Novembre, en vue de préserver la place des moudjahidine et des moudjahidate en tant que témoins de l'histoire de l'Algérie et de sa mémoire nationale», précise la même source. Lors de cette visite, effectuée jeudi, «le ministre s'est enquis de l'état de santé de la moudjahida et a écouté ses préoccupations, affirmant le souci du secteur d'assurer un suivi continu et la prise en charge des moudjahidate et des moudjahidine, en reconnaissance des lourds sacrifices qu'ils ont consentis pour la libération de la patrie et le recouvrement de la souveraineté nationale», ajoute le communiqué. De son côté, la moudjahida Zahia Kharfallah a exprimé sa «gratitude pour cette visite et cette attention, saluant l'attachement du ministre à s'enquérir de sa situation et à maintenir un contact direct avec les moudjahidine et les ayants droit», conclut la même source.

MARINE

Le Détachement naval inspecté

Le commandant des forces navales, le général-major Mahfoud Benmeddah a procédé, jeudi, à l'inspection du Détachement naval composé du navire école «Soummam» et le voilier école «El Mellah», suite à l'exécution de la campagne d'instruction «été-2026» au profit des élèves officiers de carrière en première et deuxième année de la formation fondamentale à l'Ecole supérieure navale de Tamenfoust, en 1re Région militaire, durant la période allant du 2 juillet au 6 août 2026, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «En couronnement de la campagne d'instruction été-2026, le commandant des Forces navales le général-major Mahfoud Benmeddah a procédé, aujourd'hui, jeudi le 6 août 2026 à l'inspection du Détachement naval composé du navire école Soummam et le voilier école El Mellah, suite à l'exécution de la campagne d'instruction été-2026 au profit des élèves officiers de carrière en première et deuxième année de la formation fondamentale à l'Ecole supérieure navale de Tamenfoust en 1re Région militaire, durant la période allant du 2 juillet au 6 août 2026», précise la même source. Cette campagne d'instruction, qui «a comporté deux principaux itinéraires de navigation dans le Bassin occidental de la Méditerranée ainsi que l'océan atlantique avec des escales aux ports nationaux et étrangers, est considérée comme une étape importante dans le parcours de formation des élèves officiers de carrière, qui a contribué à consolider leur état-prêt sur le terrain et à affiner leurs compétences de commandement à travers la mise en l'application de leurs connaissances académiques à bord, en exécutant des exercices et diverses activités», ajoute le communiqué.